

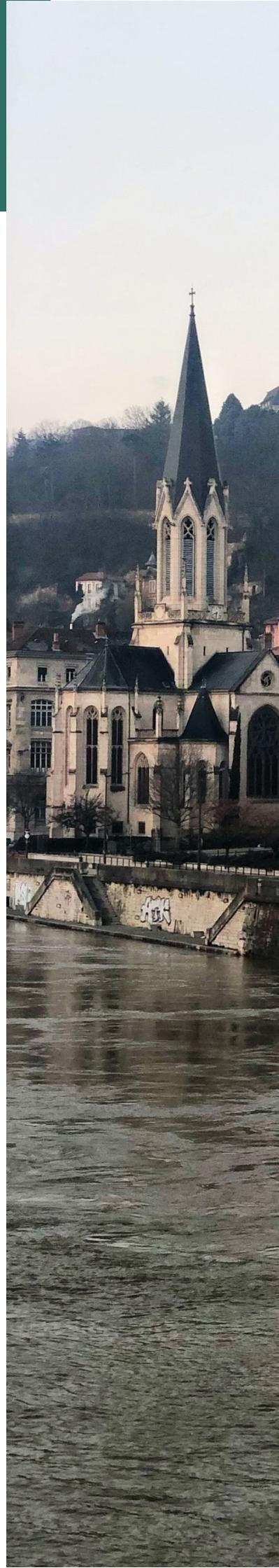
RAPPORT ANNUEL

2020



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	01 -
2020... UNE ANNEE BIEN PARTI- CULIERE	05 -
ACTIVITE 2020	10 -
RESSOURCES HUMAINES	11 -
RAPPORT DU TRESORIER	12 -
Protection de l'Enfance	14 -
Terramies	23 -
Petite Enfance	24 -
Médico-Social	30 -
Justice des Mineurs	36 -
Inclusion Sociale	40 -
Centre Ressources	46 -
ANNEXES	51 -
NOS PARTENAIRES	56 -





MARK
WINE

CAVAVIN

LEONARDI



RAPPORT MORAL

Guy LABOPIN, Président

2020 : après la fusion le premier plein exercice d'ACOLEA se voulait une année consacrée en priorité à la finalisation d'un socle cohérent et opérationnel, à une acculturation interne générale, avec la mise en lien de tous les acteurs de l'association.

C'était sans compter sur la pandémie venue comme partout tout bousculer, distendre, suspendre dans un premier temps nos travaux, transformer ensuite nos pratiques et nos fonctionnements.

Pour autant, malgré les difficultés, aucun de nos objectifs n'aura été délaissé, à tous les niveaux : l'activité quotidienne de nos établissements et services, les projets de transformation et la construction associative.

Cette réactivité face à l'évènement, nous la devons à toutes et à tous. Chacune, chacun à sa place aura été remarquable de solidarité et d'engagement, de capacité d'adaptation. Les premiers à devoir être remerciés sont nos professionnels : des équipes socio-éducatives et de soins qui, dans tous secteurs, auront permis la continuité des services ; des équipes support qui auront assuré la continuité du fonctionnement administratif et logistique de l'association. Merci à tous nos directeurs pour leur présence quasi continue, même à distance, leur ingéniosité à gérer des problèmes complexes dans un contexte tellement inédit.

L'association par ailleurs, avec sa direction générale, s'est tenue au plus près de ses bénéficiaires et de ses professionnels en mettant à disposition des moyens d'assistance et un ensemble de modalités pratiques essentielles comme :

- l'achat de matériel et de masques en grande quantité dès les premiers jours du confinement et distribution régulière dans tous les établissements et services,
- l'achat d'ordinateurs, de tablettes et autres outils informatiques pour les professionnels et les jeunes,
- la mise à disposition (volontaire) des personnels des structures fermées pendant le confinement vers les établissements de la protection de l'enfance,
- la mise en place d'une cellule d'aide psychologique,
- la communication régulière et informations par la mini gazette,
- la prime de 1000 € versée uniformément à tous les professionnels ayant travaillé pendant le confinement tous secteurs d'activité confondus.

Il convient de déplorer cependant que cette mobilisation interne n'ait pas trouvé le soutien des Pouvoirs Publics au niveau souhaité et, à l'instar de nos fédérations, nous ne pouvons que regretter le manque de considération des politiques publiques pour le secteur social et médico-social. Ainsi, quand tout s'est arrêté, la grande majorité de nos établissements ont continué à fonctionner trop souvent sans interlocuteurs du côté de nos prescripteurs.

L'attention des autorités était exclusivement portée vers les hôpitaux et le personnel soignant, sans signe de reconnaissance de la continuité de la mission d'accueil et de protection des personnes vulnérables assurée par nos professionnels.

Par la suite, malgré la volonté de l'association et les moyens développés pour conduire pleinement sa mission, la crise sanitaire aura eu des effets négatifs à différents niveaux : sur nos publics, sur les effectifs des établissements et sur la concrétisation des projets et sur nos finances.

Ainsi, la fermeture des services de l'ASE et la mise en veille des tribunaux, pendant le premier confinement, ont laissé des familles sans aide. Les situations familiales se sont fortement dégradées et les admissions dans les établissements ont été interrompues pendant plusieurs mois.

Dans les CHRS, la fermeture des services des bailleurs sociaux et les effets du ralentissement de l'activité économique ont eu des impacts importants : peu de sorties et donc la diminution du nombre de personnes accompagnées.

Concernant la petite enfance, la difficulté pour les parents a été d'abord la fermeture des crèches puis, à la réouverture, leur inquiétude de confier leur enfant en collectivité. Avec le changement des pratiques familiales liées au télétravail la conséquence a été le ralentissement de l'activité.

Au-delà de cette priorité de gestion de la situation de crise, l'association a par ailleurs poursuivi en 2020 la réalisation des objectifs définis dans le traité de fusion de 2019 qui pourraient se définir par :

- Rassembler
- Evaluer et analyser
- Être force de proposition
- Transformer et développer

La traduction concrète de ces objectifs s'est exprimée dans le développement d'actions et leur inscription dans l'évolution des Politiques Publiques. On relève de belles réussites dans beaucoup de secteurs d'activité de l'association, mais aussi une situation critique pour certains de nos établissements en Protection de l'Enfance.

Protection de l'Enfance

Dans le Département : ouverture de la pouponnière de Frontenas et du service AEA pendant le confinement (!), et installation du foyer d'accueil d'urgence à Villefranche. Il convient de noter qu'ACOLEA est la première association de Protection de l'Enfance sur le Département, avec la couverture de tout le territoire et la gestion de tous les types de dispositifs (hébergement, SAEE, AEA...).

Avec la Métropole, ont été engagées des démarches pour obtenir la mise en place de Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Des projets de restructuration ont été présentés et déposés pour l'Accueil Familial, le CEPAJ, Saint Michel et les Peupliers. Fragilisés par la crise sanitaire, ces établissements le sont surtout par une reconnaissance trop lente et trop tardive de nos financeurs de la nécessité impérieuse de leur transformation. Les programmes proposés, conçus pour l'accompagnement de jeunes en grandes difficultés dans le contexte sociétal actuel, sont pourtant approuvés, reconnus pour leur pertinence et leur caractère novateur, et conformes aux orientations données par le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance, la Métropole et le Département. Des réponses urgentes pour des mises en œuvre immédiates sont nécessaires, voire vitales au regard de la situation financière des établissements concernés et aussi et surtout des besoins existants.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans RELYANCE avec nos partenaires du Prado et des AJD, les places du dispositif de mise à l'abri des Mineurs Non Accompagnés, gérées jusque là par ACOLEA, ont été transférées au GCSMS TERRAMIES.

Medico Social

Avec la poursuite de l'inscription territoriale des DITEP, ont été développés des services visant à insérer les enfants dans les dispositifs de droit commun et des services de prévention pour les Troubles du Spectre de Autisme en maternelle.

Le mandat de gestion avec l'AMPH conduit en lien avec le Département, la Métropole et l'ARS a pleinement répondu aux attentes de l'association et de ses prescripteurs et a permis l'ouverture de nos activités vers le secteur handicap adulte.

Inclusion Sociale

L'activité de ce secteur s'est attachée à répondre aux orientations des politiques publiques, notamment dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, en développant Logis Jeunes, le CHRS hors les murs de l'Etoile et en instaurant un partenariat actif avec la Métropole pour des appels à projets.

Justice Pénale

Un processus est en cours pour inscrire nos dispositifs, Centre Educatif Fermé et Centres Educatifs Renforcés, dans les mesures nouvelles prévues par le nouveau code de justice pénale des mineurs.

Petite Enfance

Notre grand service s'agrandit encore par l'intégration de nouvelles crèches et porte son attention à une volonté annoncée de la Métropole et de la Ville de Lyon de créer des lieux d'accueil pour les tous petits.



L'ensemble de ces actions réalisées ainsi dans chacun des secteurs sont à la fois la préfiguration et le prolongement des réflexions et des décisions du Conseil d'Administration, dont les réunions régulières ont permis, au siège ou en visioconférence, de ne perdre aucun temps dans les travaux de préparation de l'institution aux enjeux à venir. Dans la suite des orientations données par le précédent rapport moral présenté par Jean Yves DOLBEAU, ces travaux, repris pour part par les comités de direction, ont été engagés et se poursuivent selon deux niveaux :

1/ Une adaptation de nos prestations et services aux besoins actuels et à venir de nos bénéficiaires et 2/ La définition de l'organisation la plus à même de répondre de façon pragmatique et agile à ces évolutions et au développement d'ACOLEA.

1/ Des principes pour une adaptation de nos structures :

A l'instar des projets déjà déposés pour plusieurs établissements cités plus avant, le Conseil engage l'ensemble de l'institution à une restructuration d'importance et à des réorganisations dont l'objectif premier est l'amélioration de l'efficacité de nos actions et, par suite, des politiques publiques auxquelles nous participons.

Ainsi a été approuvée la nécessité d'une adaptation d'ampleur de nos prestations. Celles-ci doivent plus encore répondre à la diversité des personnes vulnérables, à leur singularité (le projet personnalisé prenant le pas sur le projet d'établissement), intégrer l'apport de soins dans les actions de compensation menées auprès d'elles, et garantir leur inclusion sociale.

En ce sens, il s'agit d'organiser les prestations selon 2 logiques : l'une territoriale, avec un hébergement et un accompagnement social à proximité des familles chaque fois que nécessaire, l'autre selon les principes de modularité et de spécialisation des prestations, venant répondre aux besoins en compensation (soins, scolarité etc...).

Dans le même temps s'ajoutent des engagements fondamentaux comme :

- L'inconditionnalité de l'accueil,
- Le non-abandon, c'est-à-dire garantir à chacun une continuité dans son parcours, sans rupture ni exclusion,
- Le maintien des liens de la personne accompagnée avec son environnement affectif et social.
- La garantie des droits des personnes.

Tous ces attendus vont nécessiter une mutation à la fois géographique et par catégorie de prestations et de services, notamment de nos internats. Ils donneront lieu en préalable à un projet stratégique spécifiant nos engagements et fixant les axes d'action, qui fera l'objet d'une journée institutionnelle.

2/ L'engagement vers une nouvelle forme de gouvernance :

En parallèle, voire en corolaire à cette importante réflexion, le Conseil a recherché les modalités d'une organisation d'ACOLEA qui apporte les meilleures garanties, dans le temps, à l'exercice de sa mission et s'est prononcé pour la transformation de l'association en **Fondation Reconnue d'Utilité Publique**. Ce choix s'est par ailleurs trouvé renforcé par une recommandation du Ministère de l'Intérieur, au regard de l'importance de l'association et de sa gouvernance actuelle.

Ce nouveau statut devrait apporter à ACOLEA un ensemble d'atouts et en particulier :

- Des capacités accrues de développement et d'investissements par le renforcement de sa notoriété et de sa crédibilité,
- La pérennisation de son action,
- La capitalisation dans la dotation de son patrimoine pour assurer l'affectation irrévocable de ce patrimoine à la réalisation d'une mission d'intérêt général,
- Une gouvernance solide et professionnelle au sein d'un seul conseil d'administration, avec la participation de personnes qualifiées,
- Une organisation à la fois efficiente, agile et sécurisée de nature à répondre aux évolutions, à renforcer l'innovation et la capacité entrepreneuriale des secteurs d'activités,
- Un cadre administratif, juridique et financier propre à la gestion d'activités multiples, donnant à ACOLEA la capacité, selon l'intérêt recherché, de gérer des activités en direct ou de les confier à des entités ACOLEA filiales, juridiquement différenciées.

A cet instant il est important de s'arrêter sur le projet élaboré avec l'AMPH qui fera l'objet de l'AGE à venir, ce projet pouvant être considéré comme l'acte 1 de la future organisation. Ainsi les deux organisations ont acté le principe de la constitution d'une association ACOLEA AMPH-MEDICO-SOCIAL filiale d'ACOLEA, par apport de l'activité médico-sociale d'ACOLEA à l'AMPH.

Cette opération qui permettra que, désormais, toutes les activités médico-sociales d'ACOLEA soient portées par une même et seule association, présente le grand avantage de s'inscrire dans le projet d'organisation générale d'ACOLEA et de tenir compte de la notoriété et de l'histoire de l'AMPH.

Il nous faut saluer ici l'excellent travail du comité de pilotage constitué à cet effet et remercier Madame le Docteur Denise CLERE, Présidente de l'AMPH, et Monsieur FEYS, plus spécifiquement chargé du projet, de leur vision de l'avenir pour la pérennisation de leur mission.

Je n'oublierai pas de saluer également la clairvoyance et le pragmatisme des représentants du personnel dans les différents CSE considérant dans leurs avis le bien fondé du projet.

A l'écoute ou la lecture de ce rapport moral, chacun aura compris la volonté et la détermination d'ACOLEA à construire un espace qui, dans le respect de valeurs et d'orientations fondatrices, libère les initiatives, responsabilise ses acteurs, soit vecteur d'adaptations et d'évolutions de ses prestations, un espace qui, par sa capacité à mettre en lien toutes ses spécificités, permette de satisfaire les besoins singuliers de chacun de nos bénéficiaires.

Avec Jean Yves DOLBEAU, il me revient de remercier encore tous les acteurs de ce grand projet : les bénévoles, membres du bureau, administrateurs, membres des commissions, notamment la commission patrimoine très active, tous manifestant une grande attention à la marche de l'association dans cette actualité difficile ; la direction générale qui a tenu le cap dans la réponse à l'urgence comme à la construction de l'avenir ; les directeurs, tous à la fois appliqués à l'animation et à la gestion quotidienne suspendue aux impondérables de la crise, et à la préparation de nouveaux modes d'action ; nos professionnels tellement mobilisés, parfois las et fatigués, mais présents.

Tout en les remerciant pour leur confiance, maintes fois exprimée, il me reste à solliciter de nos prescripteurs et financeurs de participer pleinement à des adaptations, dont le seul but est de mieux servir leur propre mission, d'accompagner nos projets, de les soutenir et d'en décider la mise en œuvre.



2020... UNE ANNEE BIEN PARTICULIERE



Frédérique De Ciantis, Directrice Générale

Comme chaque année, nous vous présentons l'actualité et l'activité des différents secteurs de notre association, mais comment parler de 2020 sans d'abord parler de cette crise sanitaire qui a bouleversé nos vies personnelles et professionnelles ?

2019 avait été une année intense pour notre association, une fusion, un nouveau nom, la construction d'une nouvelle identité associative, Nous pensions que l'année 2020 serait celle de la consolidation, du développement et de l'émergence de projets nouveaux et transversaux. Tout avait bien commencé, le programme de l'année était lancé dès le mois de janvier avec la présentation aux établissements des procédures du centre ressources, l'ouverture de nouveaux services, la préparation d'un grand évènement sportif par nos services de protection de l'enfance visant à réunir les enfants et les familles en juin, la mise au travail du projet associatif... puis vint le 16 mars 2020 et l'annonce du premier confinement.

D'abord, ce fut la panique. Inévitable. Puis la sidération.

Comment va-t-on faire ? Et si ça durait plus que 15 jours ? Où trouve-t-on des masques et du gel pour autant de salariés et de personnes accompagnées quand il n'y a aucun stock nulle part ? Comment faire du travail à distance sans ordinateur ni téléphone professionnel ? Que va-t-on faire des enfants et des jeunes en cas de cluster, ou si tous les professionnels tombent malades ?

Les questions s'enchaînaient et les scénarios catastrophes étaient bien présents dans la tête de chacun.

Fermeture des écoles. Mais aussi fermeture des crèches, fermeture des DITEP, ... toute une partie de l'association était à l'arrêt et devait se réorganiser entièrement pendant qu'une majeure partie, les établissements de la protection de l'enfance, de la justice pénale des mineurs et de l'inclusion réalisaient qu'ils allaient devoir affronter la situation, coûte que coûte, pour continuer à protéger tous les enfants, les jeunes et garder le lien avec les familles.

En première ligne, les MECS, les foyers, les assistants familiaux, les CEF et CER, les CHRS, l'accueil d'urgence.... Les établissements ont poursuivi leur mission dans des conditions encore inimaginables quelques mois auparavant : plus d'école, plus de visites à domicile, plus de sorties pour les enfants... un stress quotidien dû à la gestion de la scolarité à distance, au respect des gestes barrières, au maintien en isolement des malades et des cas contacts. Et bien entendu les arrêts de travail et les équipes en effectif réduit puisque les professionnels à la santé fragile ont dû s'isoler, que ceux sans solution de garde ont dû rester auprès de leurs enfants, que certains ont contracté la COVID.

Mais tous ont fait face de manière remarquable ; les missions ont été assurées.

De cellule de crise en plans de continuité de l'activité, de protocoles sanitaires en plans de reprises, tous ont dû s'adapter. Le matériel de protection est arrivé très rapidement grâce à la mobilisation de l'équipe du centre ressources qui a géré au mieux cette situation afin de fournir très vite le matériel nécessaire à chacun.



DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Cellule psychologique à destination des salariés Acolea & AMPH



0970 823 880

Numéro vert Gratuit

Des dons d'ordinateurs ont pu être remis aux jeunes et aux assistants familiaux. Les équipes ont trouvé des solutions, mis en place des activités, animé les journées pour les enfants et les jeunes, pris des nouvelles des familles, ont rassuré, ont accompagné. Et la solidarité s'est mise en place. Des professionnels dont les services avaient basculé en télétravail ont accepté d'être mobilisés auprès des internats, la Prévention et l'Accueil familial notamment ont répondu présents et apporté un renfort précieux à des établissements. Au sein de chaque pôle, les professionnels ont fait preuve de souplesse et beaucoup d'entre eux ont assuré des missions qui ne sont pas les leurs habituellement. Les psychologues ont accepté d'être disponibles pour répondre aux professionnels en souffrance via la mise en place d'une plateforme téléphonique associative ; Le pédopsychiatre des DITEP et la chargée de communication ont créé une Gazette qui nous a tous informés semaine après semaine des nouveautés, de l'état des avancées médicales, mais qui nous a aussi divertis et nous a permis de prendre des nouvelles des uns et des autres.

L'été passé, on a pensé être sortis de la crise ; ce n'était pas le cas ; à partir de l'automne et jusqu'à aujourd'hui, il a fallu gérer les aléas : période de confinement, de dé-confinement, de restrictions partielles ; maintien de l'école mais pas pour tous, le port du masque pour les enfants ; les clusters ; les activités sportives et de loisirs supprimées mais pas de moyen supplémentaire dans les établissements ; le casse-tête pour les directeurs et le service RH : les relations avec l'ARS, les cas contacts, les périodes d'isolement de 7 jours puis de 10 jours, les attestations à préparer le soir pour le lendemain : 5 différentes en 1 année ; les remplacements, le manque de personnel, sans oublier aussi le chômage partiel pour les équipes de PPE...

Tant de choses se sont passées. Du stress, des peurs, des joies, des découvertes. Ce fut difficile et ça l'est encore. Nos organisations continuent à être mises à rude épreuve, à faire face à des clusters, à des restrictions de réunion, les événements sont annulés, des formations sont annulées, encore et encore nous repoussons des moments de travail en commun et des moments de partage pourtant indispensables, les réunions générales, les fêtes d'établissement, les départs à la retraite. L'impatience et le découragement peuvent nous envahir parfois.

Aujourd'hui nous sortons progressivement de cette crise, il sera nécessaire d'être vigilants pour en mesurer les effets à plus ou moins long terme ; mais nous devons surtout garder à l'esprit que durant toute cette folle période et encore maintenant plus d'un an après, les services et les professionnels d'acolea ont prouvé tout leur engagement, leur professionnalisme et leur attachement à leur métier.

Il est important aujourd'hui de leur donner l'élan et la capacité d'agir pour continuer à innover, créer et garder cette énergie et ce dynamisme qui est un des points forts de notre association.

MINI GAZETTE N°10 - JUIN 2020




PETITE PENSÉE DU JOUR

L'IMPORTANCE D'UNE PAROLE NE RÉSIDE PAS DANS LA PUISSANCE DE SON CRI MAIS DANS LA HAUTEUR DU SILENCE QU'ELLE IMPOSE.

TAHAR BEKRI



MINI GAZETTE N°5 - MAI 2020

Gardons le contact
Partagez avec nous !

SLEADO ET LES CERISIERS NOUS PARTAGENT QUELQUES UNES DE LEURS ACTIVITÉS!

Au programme jeux de société et séance de jardinage




MERCI AUSSI À LA PAVIÈRE POUR NOUS AVOIR PARTAGÉ LES DÉFIS QU'ILS ORGANISENT CHAQUE SEMAINE! VOICI LE DÉFI 7 : LES SUPER HÉROS.

D'abord un dessin puis un déguisement !

Spider man par Ianis aidée de Shaima



Thargal par mathieu



Captaine America par Nathan



Super Sandie par Sandie



COVID, EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET IMPACTS SUR NOS SECTEURS D'ACTIVITE

Mme De Ciantis, Directrice Générale

La protection de l'Enfance a longtemps été envisagée uniquement comme une politique décentralisée, sous compétence des conseils départementaux. Pourtant, l'Etat y joue un rôle fondamental en matière de santé, d'éducation et de sécurité des enfants. C'est donc une politique qui doit être partagée, dans laquelle chacun doit assumer ses responsabilités.

Depuis 2019, l'Etat s'est saisi de la question de la protection de l'Enfance, un secrétaire d'Etat a été nommé qui a lancé la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Elle doit conduire à améliorer la situation des enfants protégés et à protéger et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins sur les territoires ; les mêmes droits et les mêmes chances pour tous les enfants partout où ils vivent.

Les actions reposent sur une démarche de contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les départements ou les Métropoles, fondée sur des exigences communes, un engagement financier réciproque et des indicateurs d'évaluation des actions conduites.

Il est également prévu des contrats tripartites entre Etat, Conseil Départemental et ARS, car un des enjeux est de développer des solutions pour les mineurs en situation de handicap.

La Métropole de Lyon et le Département du Rhône ont contractualisé pour 2021. Le Rhône a réuni les associations afin d'échanger sur les actions à inscrire au contrat ; du côté de la Métropole, des concertations sont en cours avec l'ARS, mais pas de perspective encore sur les actions qui seront retenues.

Cette démarche est intéressante car elle amène de nouveaux moyens financiers mais l'ensemble des projets risquent d'être non pérennes car les financements sont engagés seulement pour la durée du contrat.

Dans le cadre de cette stratégie, il a été produit également un référentiel national pour évaluer la situation des enfants en danger, référentiel très proche d'ESOPPE, référentiel avec lequel nos équipes des dispositifs de la protection de l'enfance se forment.

Nous étions en attente de l'avis du Conseil National de la Protection de l'Enfance sur les normes d'encadrement dans les établissements ; cet avis définit un socle d'encadrement qui repose sur des critères : groupe de vie de 6 à 10 enfants maximum, un nombre de 2 adultes présents le jour, 2/3 de professionnels diplômés ...

Différents rapports et études font état de la situation inquiétante des enfants en protection de l'enfance concernant l'absence de réponses apportées à leur besoin de soins psychique et sur le retard dans les apprentissages.

Toutes ces données viennent conforter les analyses faites sur le terrain par l'ensemble de nos équipes ; cela renforce la pertinence du projet de transformation de nos dispositifs de protection de l'enfance dans les dimensions d'individualisation, de parcours, de continuité d'accompagnement et de réponses spécifiques aux problématiques de soins.

La crise sanitaire a freiné les admissions en Protection de l'Enfance pendant plusieurs mois du fait de l'absence des travailleurs sociaux et du fonctionnement au ralenti des tribunaux ; la reprise à l'automne s'est fait très progressivement et n'a pas permis de rattraper la perte engendrée sur le premier semestre.

La politique de la Métropole favorisant la création de dispositifs d'accueil spécifiques pour les MNA a impacté fortement les foyers d'adolescents de l'association et plus particulièrement le CEPAJ et les foyers Saint Michel et le Relais. Les projets de transformations de nos dispositifs ont été présentés à la Métropole et à la PJJ afin de pouvoir accueillir les jeunes « sans solution » dans des modalités d'hébergement adaptées.



Du côté de la PJJ, une réforme importante du code de justice pénale des mineurs entrera en vigueur en septembre 2021. Les principes fondamentaux de la justice pénale des mineurs sont réaffirmés : pas de peine pour les mineurs de moins de 13 ans, la primauté de l'éducatif et des mesures adaptées, évolutives en fonction des besoins du mineur.

Plusieurs objectifs dans cette réforme :

- La simplification de la procédure : un même juge tout au long du parcours
- Une temporalité définie avec une audience de culpabilité au maximum 3 mois après les faits et qui précise les modalités de l'indemnisation des victimes
- Une mise à l'épreuve éducative de 6 à 9 mois avant le jugement de sanction qui a son tour ordonnera une mesure éducative ou une peine

A partir de l'évaluation de sa situation, la mesure éducative judiciaire pourra prendre des formes différentes sous forme de module : de santé, d'insertion, de placement, assortis d'obligations pour le mineur.

Nos CER et le CEF s'inscrivent pleinement dans ce mouvement de réponse personnalisée aux besoins des mineurs tout au long de leur prise en charge.

Nous pourrions également répondre aux besoins de la PJJ en proposant l'accueil des jeunes au CEPAJ dans le cadre du module d'insertion de la MEJ.

Les CER comme le CEF remarquent de plus en plus que les projets de sortie ne peuvent être concrétisés du fait d'un manque de structures pouvant accueillir des jeunes avec une problématique délinquante et psychiatrique ; nous devons au sein de l'association favoriser la poursuite d'un parcours de prise en charge adaptée pour ces jeunes, dans la continuité des soins pour créer les conditions d'une réinsertion possible.



La Petite Enfance

Pour ce secteur aussi, la situation de 2020 a transformé les pratiques et changé les regards à la fois sur les compétences parentales et sur l'engagement des professionnels pour maintenir le lien si nécessaire pendant le confinement.

Un travail partenarial intense a été mis en œuvre, avec les services de PMI pour l'application des consignes sanitaires ; avec la CAF, partenaire financier qui a octroyé des aides exceptionnelles pour les places fermées, avec les élus des communes et communautés de communes pour le suivi de l'activité et les difficultés rencontrées sur chaque territoire.

La qualité du travail de réseau et l'engagement sans faille de Catherine Fischer et de ses équipes a vraiment permis de présenter une activité et des résultats financiers on ne peut plus honorables. Outre le Covid, une importante réforme des modes d'accueil, qui devrait entrer en vigueur à la rentrée de septembre, vient également faire bouger les lignes dans le secteur. Ce projet de Loi, qui vise entre autres à augmenter le nombre de places en crèches, ne devra pas se faire **au détriment des conditions d'accueil et d'encadrement des enfants.**

Le Médicosocial a poursuivi le développement de ses activités malgré les fermetures et les contraintes liées aux restrictions sanitaires.

Le dépistage et la prise en charge précoce, la coopération sur les territoires pour favoriser l'inclusion, les coopérations avec les structures adultes, tous ces objectifs se traduisent par la création de d'équipes mobiles de soutien à la scolarisation des enfants porteurs de handicap ou d'unité d'enseignement en école maternelle pour les enfants avec troubles du spectre autistique. Le partenariat avec le secteur adulte s'est vu renforcé par le mandat de gestion avec l'AMPH.

La réforme SERAFIN-PH, qui doit permettre qu'à un diagnostic des besoins de chaque personne en situation de handicap vienne correspondre une prestation de services, en cours depuis maintenant plusieurs années, viendra également impacter ce pôle et son évolution vers des dispositifs territoriaux et des plateformes de services.

Cette évolution correspond au souhait d'acolea d'offrir des parcours beaucoup plus personnalisés. Nous devons également renforcer et développer les collaborations avec les pôles de la protection de l'enfance et de la justice pénale de l'association pour construire des réponses adaptées aux besoins des jeunes mineurs ou majeurs relevant de plusieurs champs.

L'inclusion sociale et le logement

L'implication du pôle et de sa directrice est particulièrement remarquable dans de nombreuses instances et réseaux ; cette participation est indispensable pour que notre association tienne sa place dans un secteur où les acteurs sont multiples et où la réactivité est particulièrement nécessaire face aux demandes souvent urgentes de nos politiques. Sur le plan institutionnel, de nombreux changements ont lieu en 2021, la création des DDTES : direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités : fusion de la Direction Départementale De La Cohésion Sociale et des DIRECTE.

Cette nouvelle organisation nous amène à échanger à la fois avec l'Etat et la Métropole dans le cadre de la politique du logement d'abord.

Logis jeunes est à ce titre un exemple de projet déjà co-porté et financé par l'Etat et la Métropole de Lyon. Ces évolutions génèrent le développement de nombreuses actions financées par subventions en dehors de la loi 2002 2.

Nous nous devons de répondre aux sollicitations pour que l'association soit un acteur reconnu pour l'accompagnement des publics jeunes, des femmes victimes de violence ou des familles ; mais nous nous interrogeons sur la pérennisation de ces actions à terme.

Du côté du centre ressources, à peine sorties de la fusion et de la centralisation des fonctions support, les équipes espéraient que 2020 serait une année de stabilisation. Ce ne fut pas le cas ! Elles ont travaillé en mode dégradé pratiquement tout au long de l'année ; pour autant les échéances ont été tenues et les missions remplies tant vis-à-vis de nos salariés que des financeurs.

Elles ont également dû absorber l'évolution des activités de l'association avec les créations de services. La mise en place des procédures nouvelles a modifié également les relations entre le centre ressources et les établissements, le travail d'accompagnement à ces changements a été largement empêché tout au long de l'année.

Un programme ambitieux de dialogue social visant à harmoniser les pratiques au sein de l'ensemble de l'association a mobilisé les équipes du service RH en plus de la gestion quotidienne de toutes les questions relatives à la situation des salariés et de leurs conditions de travail.

Le projet de renouvellement de l'habilitation du siège a été construit suite à un audit interne et l'élaboration d'un plan d'action visant des axes d'amélioration pour renforcer en particulier nos ressources en matière de communication et de numérisation des outils.

Nous devons faire évoluer les missions du centre ressources ; il doit être en mesure d'assurer le contrôle de gestion des établissements tout en les accompagnant dans la mise en œuvre des procédures et en leur apportant les ressources et les conseils nécessaires à l'exercice de leurs missions dans le respect des réglementations en vigueur. Il doit être un appui au développement des dispositifs en lien avec les axes stratégiques définis dans le projet associatif.

L'association a su conserver pendant cette année si particulière sa capacité d'adaptation et de développement dans tous ses secteurs d'activité, grâce à l'engagement de tous les professionnels, qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

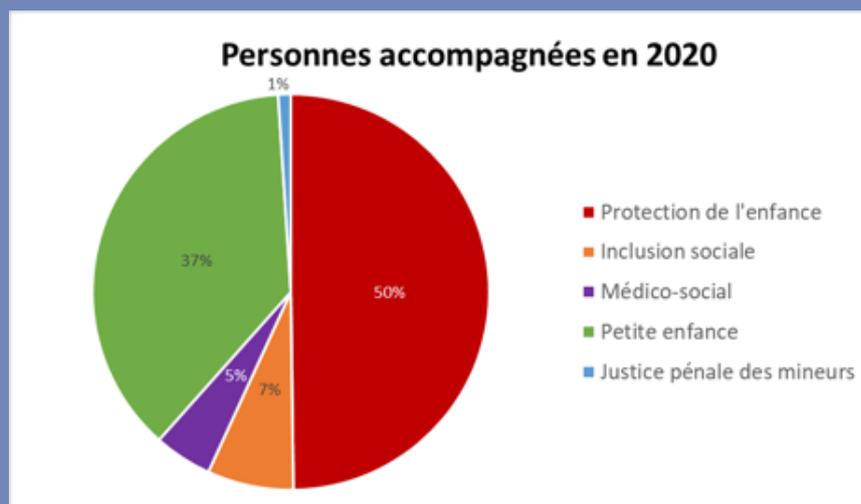


ACTIVITE 2020

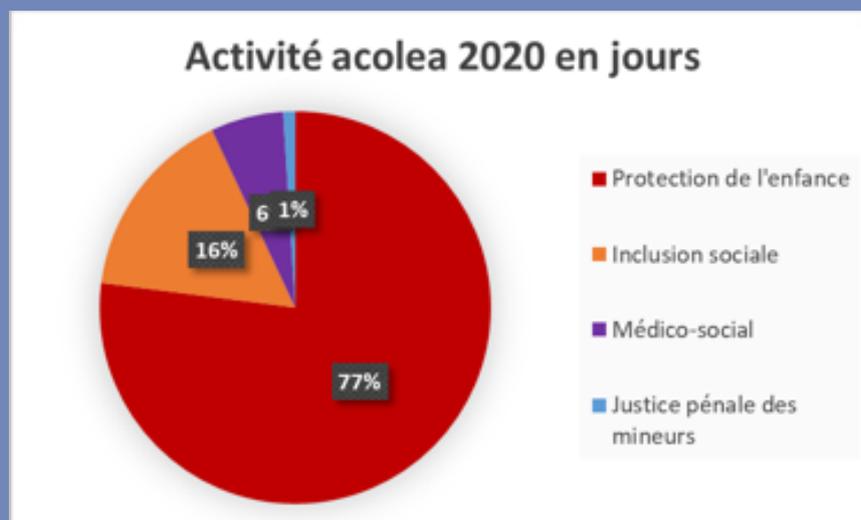
Cette année 2020, fortement impactée du côté de l'activité à cause de la crise COVID, a néanmoins été une période d'augmentation du nombre de services, de places autorisées et de personnes accompagnées.

Au 31/12/2020, l'association gère **89 établissements et services autorisés et 2 256 places autorisées.**

En 2020 acolea a accompagné 5 277 personnes



L'activité 2020 de **402 065 journées** se répartit comme suit entre les secteurs d'activité :



L'activité 2020 du pôle Petite Enfance représente de son côté un total de 883 988 heures facturées PSU (fermetures de la plupart des crèches durant le confinement lié à la Covid-19).

L'activité 2020 pour le service Action Educative Administrative est de 78 581 mesures.

L'activité en actes pour le secteur Médico-Social est de 8 444 actes.

RESSOURCES HUMAINES

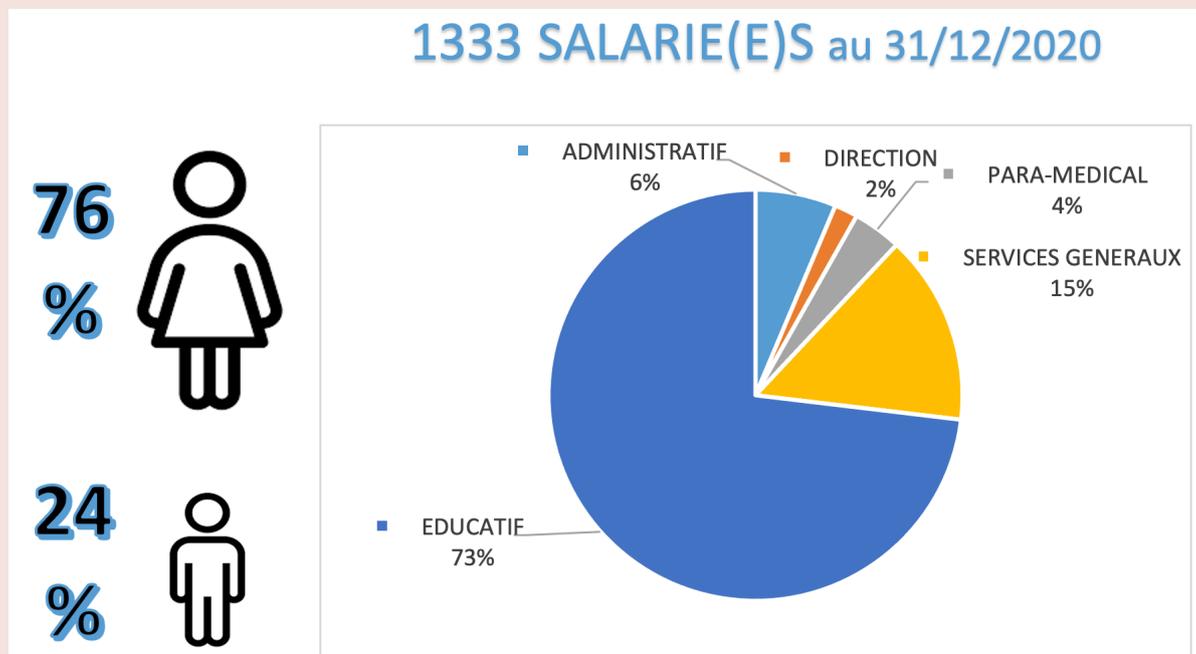
La poursuite d'un rythme soutenu de négociations malgré la crise sanitaire

L'objectif d'une négociation avant l'été 2020 d'un nouvel accord d'aménagement du temps de travail sera finalement reporté à la fin de l'année mais l'harmonisation du statut collectif des salariés d'Acolea s'est poursuivi.

Les accords Egalité Professionnelle et Aménagement des Fins de Carrière ont été renégociés et apportent aux salarié(e)s d'Acolea des droits nouveaux.

Les partenaires sociaux ont appris à négocier en visio...

BILAN SOCIAL 2020



L'EFFET COVID

Le nombre de jours d'arrêt de travail a été multiplié par 2 au cours de cette année 2020 par rapport à 2019. Les arrêts de travail pour maladie comprennent également pour partie les arrêts pour gardes d'enfant ou les arrêts pour situation de vulnérabilité.

JOURS DE MALADIE	2019	2020
1 à 3 jours	71	82
4 à 14 jours	226	341
15 à 30 jours	140	302
31 à 90 jours	130	437
91 à 180 jours	56	180
181 jours et +	36	61
Total	659	1 403

RAPPORT DU TRESORIER 2020

L'activité de l'exercice 2020 a été lourdement affectée par la crise sanitaire, du fait de décisions prises par les pouvoirs publics (notamment fermeture des crèches suivie d'un accueil réduit, interdiction des retours en famille dans les établissements de protection de l'enfance...) mais également d'admissions différées ou annulées suite à des difficultés de fonctionnement dans les services placeurs.

Le fonctionnement des établissements a également été compliqué par les conséquences des contaminations des jeunes accueillis (nécessitant leur isolement et donc un renforcement des effectifs pour assurer leur suivi) et par les absences maladies des personnels eux-mêmes.

Enfin, le Centre Ressources a vu son fonctionnement très perturbé par le télétravail forcé et les nombreuses démarches et formalités spécifiques à effectuer.

Cet exercice a également connu quelques modifications de périmètre :

- Ouverture du Service d'AEA (Département du Rhône)
- Ouverture de l'Accueil d'Urgence de Depagneux (Département du Rhône)
- Cession de la crèche « Planète Câlines »

Ainsi que des augmentations de capacité dans plusieurs établissements.

COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 66 827 419 €, en baisse de 2 460 050 € par rapport à 2019, essentiellement en raison de la sous-activité - pour partie liée à la crise sanitaire - d'un effet prix lié à une tarification tardive du CEPAJ (454 043 €) et de la reprise d'excédent sur l'ensemble des établissements (368 070 €).

Les principaux financeurs de l'exploitation sont la Métropole (50%), le Département du Rhône (14%), la CPAM (8%), la CAF (6%) et la PJJ (6%).

Le compte de résultat consolidé de l'exercice 2020 présente un **déficit comptable de 1 845 980 €**.

Le **résultat de la gestion libre de l'Association** est un **excédent de 38 735 €**.

Le résultat administratif des établissements (résultat comptable retraité des reprises de résultats 2018 par les financeurs) est un déficit de 1 516 642 € qui reflète la réalité des opérations de l'année, très différente selon les secteurs d'activité :

- Le secteur de **la Protection de l'Enfance** est très déficitaire sur la Métropole (-1 689 534 €) en lien avec la sous-activité conjoncturelle (liée à la crise sanitaire) ou structurelle (notamment pénurie d'assistants familiaux sur le Placement Familial et SLEADO, évolution des publics accueillis sur le CEPAJ et Les Cerisiers). En revanche on observe un résultat excédentaire sur le Département du Rhône (+130 221 €), moins impacté par la sous-activité du fait de la dotation globale du CPOM.

- Le secteur **Médico-Social** présente un excédent (401 946 €), les dotations ayant été intégralement maintenues par l'ARS qui a également pris en charge la totalité des surcoûts liés à la crise sanitaire.

- Le secteur **Justice** est déficitaire (227 781 €) sans lien avec la crise sanitaire : insuffisance de l'effectif autorisé sur le CEF, litige (en cours de règlement) avec la PJJ sur le financement du nouveau projet des CER.

- Le secteur de **l'Inclusion Sociale** est en excédent (113 167 €) grâce à la dotation globale du CPOM et à la prise en charge intégrale des surcoûts liés à la crise sanitaire par la DDCS

- Le secteur **Petite Enfance** a été particulièrement touché par la crise sanitaire avec la fermeture des structures de mars à mai et le fonctionnement en effectif réduit par la suite, néanmoins les mesures de soutien (chômage partiel et aides de la CAF) ainsi que le maintien de la majorité des subventions par les communes ont permis de limiter le déficit (-94 429 €)

- **Le Siège** présente une perte (-150 232 €) en partie due à d'importants surcoûts liés à la crise sanitaire

BILAN

A L'ACTIF

Le poste « **IMMOBILISATIONS** » est stable.

Le financement des investissements a été assuré par les dotations aux amortissements de l'année, et par des subventions d'investissement accordées par la Métropole et le Département pour les gros travaux.

Pour le **REALISABLE ET LE DISPONIBLE**

Le poste « Clients » est en très forte augmentation, en raison de retards de paiement sur la facturation de novembre et d'une facturation très importante en décembre sur le CEPAJ (régularisation du prix de journée suite à une tarification tardive).

Les postes « **Disponibilités** » et « **Valeurs mobilières de placement** » sont en très forte baisse par rapport à 2019, en lien avec l'augmentation des créances clients et la dégradation du résultat.

La trésorerie globale s'élève ainsi à 4 029 280 €, soit moins d'un mois de charges d'exploitation décaissables.

Il ne s'agit néanmoins que d'une vision instantanée au 31 décembre. La situation s'est partiellement rétablie dès janvier 2021 avec la régularisation des retards de paiement et le versement de la subvention COVID de la Métropole, mais reste néanmoins à surveiller.

AU PASSIF

Les **FONDS PROPRES** sont en diminution et s'établissent à 21 609 468 € en lien avec le résultat déficitaire de l'exercice.

Il est à noter que cette variation est soumise pour partie à la procédure d'examen des Comptes Administratifs, et qu'il existe par ailleurs une tendance de fond à la dégradation des fonds propres liée aux dépenses refusées par les Autorités de Tarification et de Contrôle. Il s'agit principalement de charges de personnel et plus particulièrement des coûts de remplacement des salariés absents pour maladie ou accident du travail, qui ne sont pas prévues dans les budgets. Le montant de ces dépenses refusées pour la période 2010 à 2018 s'élève à 3 919 412 €.

La diminution des **EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT** correspond à l'annuité de remboursement des emprunts en cours. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur l'exercice. L'endettement de 3 236 782 € est très modéré à 15 % des fonds propres.

Le poste « **Fournisseurs** » est en diminution en lien avec la baisse d'activité qui a généré une diminution de certains achats (alimentation, transports d'usagers, activité et séjours extérieurs...).

Les mauvais résultats 2020 s'expliquent en partie par la crise sanitaire. Toutefois cela ne doit pas occulter les problèmes plus structurels sur certains établissements en lien avec les difficultés de recrutement et/ou l'évolution des publics et des modes d'accompagnement. Le travail de fond mené sur les projets de restructuration et/ou d'évolution de ces établissements (notamment Placement Familial, CEPAJ et CER) depuis plusieurs années et particulièrement depuis 2020, en concertation avec les Autorités de Tarification et de Contrôle, permettra un rétablissement dans les prochaines années, sachant que 2021 sera encore une année de transition.

PROTECTION DE L'ENFANCE



EVENEMENTS DE L'ANNEE

L'impact de la COVID sur notre secteur protection de l'enfance a été très fort et constitue forcément l'élément majeur de cette année 2020. Les professionnels ont été mis à rude épreuve et ont dû trouver des solutions innovantes, penser des outils et des dispositifs adaptés au contexte et aux difficultés rencontrées.

Les assistants familiaux se sont vus impactés au sein même de leurs dynamiques familiales et ont parfois dû accompagner seuls confinés à leur domicile, des jeunes qui bénéficiaient en temps normal de prises en charges multiples. Les éducateurs d'internat et d'externat ont repensé l'accompagnement des familles et enfants dans cette période. Par exemple, les SAEE ont organisé des jeux ou des suivis de devoirs en visio-conférence, l'équipe du SAEE petite enfance a créé un kit confinement envoyé aux familles avec des supports de jeux et des recettes, des propositions d'activités se sont mises en place sur les MECS.... et le lien avec les familles a été préservé grâce à la mise en place de temps d'échanges téléphoniques et visio.



Certains établissements remarquent que ce premier confinement, total, a aussi eu des bienfaits. Les enfants ont pu se poser et bénéficier d'un rythme plus adapté à leur âge. Entre l'école, les activités sportives, les soins, les temps de visite en familles et les divers rendez-vous extérieurs, les enfants accompagnés en MECS ont souvent un emploi du temps surchargé qui leur demande une sur-adaptation constante.

La solidarité qui s'est développée dans cette période est à souligner. En interne d'une part : des professionnels des SAEE mais aussi de la Prévention ou encore de l'Accueil familial et du pôle PPE sont venus en renfort dans les internats durant le premier confinement, ce qui a contribué à maintenir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants.

En externe également :

- Les Toques Blanches Lyonnaises ont offert le jour de Pâques des chocolats pour tous les enfants et professionnels du Territoire Rhône et leur ont livré sur les sites pendant le 1er confinement.
- A Sainte Foy, un impressionnant réseau de solidarité s'est activé : la médiathèque a pris l'initiative de prêter un stock de livres et dvd pour alimenter culturellement les enfants confinés à la MECS, le centre social a fait don de matériels pour animer des activités manuelles et créatives et la municipalité a lancé auprès de toute sa population une Opération "dons de vélos" pour les enfants que nous accueillons.
- Grâce à la mise en place d'un site Internet dédié, le Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Enfance a permis à tous nos établissements de récupérer des ordinateurs fixes et portables, mais aussi des clés 4G. Tout ce matériel est arrivé en provenance d'Emmaüs Connect, mais aussi de petites et moyennes entreprises du territoire, et même de particuliers.

NOUVEAUX SERVICES ET TRANSFORMATIONS

Le nouveau service de l'Aide Educative Administrative a commencé à fonctionner à titre expérimental le 1er avril 2020. Ce service intervient sur tout le département pour des enfants de 0 à 18 ans avec une capacité de 450 mesures simples et 84 mesures renforcées.

Accueil d'urgence du Rhône :

- La Pouponnière de Frontenas a ouvert le 1er avril 2020, permettant l'accueil en urgence de 12 bébés de 3 jours à 3 ans révolus.
- Le foyer « Les Esses » est devenu le Foyer d'Accueil d'Urgence de Lentilly.
- Le Foyer Depagneux a ouvert à Villefranche sur Saône le 1er septembre 2020 pour l'accueil d'urgence pour des enfants et adolescents âgés de 4 à 18 ans.

Les SAEE Sud et Nord ont créé une plateforme Petite enfance de 4 places pour répondre aux besoins importants sur la Métropole de Lyon pour des jeunes enfants de moins de 3 ans.

Le SAEE Petite Enfance du Rhône a vu son nombre de places passer de 10 à 15, et le SAEE de Brignais de 18 à 24 puis à 30.



Immeuble de Caluire

DEMENAGEMENTS ET TRAVAUX

L'année 2020 a vu la rénovation des chambres, la rénovation des sanitaires et la création d'une studette au sein du Foyer Le Passage. La qualité et la palette de modes d'accompagnement s'en trouvent largement améliorées. Le choix a été fait de délocaliser le foyer pendant la durée des travaux. Ainsi, de mars à août 2020, les jeunes et les professionnels ont intégré une partie des locaux de l'internat du DITEP des Eaux-Vives à Grigny.

L'équipe de la Pouponnière installée à Bully depuis le Décembre 2019 a déménagé le 1er Avril 2020 à Frontenas, dans de nouveaux locaux rénovés et aménagés au sein de la Maison d'Enfants des Pierres Dorées.

En mars 2020, l'association a acheté une maison à Feyzin, pour accueillir l'Unité de Vie qui était située temporairement à Lentilly.

L'unité de vie de Vaugneray a emménagé dans les anciens locaux des Esses à Montagny dans l'attente de la livraison de l'immeuble de Caluire en juin 2021.

Une salle de sport et d'activité a été aménagée au Foyer d'Accueil d'Urgence de Lentilly par les jeunes avec un accompagnant éducatif. Les jeunes ont pu la peindre et y réaliser une fresque.

Les implications de la COVID – Témoignage de Laetitia LOFFREDA – psychologue clinicienne aux services Saint Michel et 43

« 17 mars 2020. La nouvelle tombe : la mesure nationale de confinement est adoptée en France en raison de la pandémie de COVID-19. De toute part sont évoquées les notions de crise sanitaire, de crise sociale et de crise économique. La notion de crise psychologique, elle, reste sous silence alors que nous pouvions déjà pressentir ce que nous savons aujourd'hui : le confinement a représenté un réel danger pour les personnes au psychisme fragile. Et nous ne pouvons pas encore évaluer la durée des effets psychologiques qui peuvent perdurer à plus ou moins long terme après les périodes de confinement, déconfinement et couvre-feu.



Les symptômes couramment rencontrés sont des troubles d'ordre cognitif, de l'anxiété, une humeur dépressive, une anxiété généralisée ou encore des réactions d'hostilité de forme paranoïde. L'esprit rumine et le corps somatise en réaction au stress généré par cet environnement inhabituel où interdictions et privations de liberté nous confrontent à notre sentiment d'impuissance, à nos peurs et à nos besoins fondamentaux. Il y a des troubles du sommeil, des perturbations de l'appétit, des douleurs musculaires, des problèmes digestifs, des maux de tête.

Mais il ne faut pas oublier aussi ceux qui vivent le confinement comme une pause salvatrice dans un tumulte quotidien et une vie de plus en plus accélérée : le silence apaise, la contemplation méditative des petits riens ressource...

A Saint Michel et au 43, au-delà de la sidération, de la peur et des inquiétudes, on s'organise, on se fédère, on développe de l'inventivité et on renforce les liens. L'urgence bouscule les routines et oblige à sortir des sentiers battus tout en maintenant un quotidien au plus près des besoins des adolescents. Il n'y a plus d'école ni de formation. Il n'y a plus de calendrier de sortie, de rapports éducatifs, d'exigences administratives... tout est comme « en pause ».

S'installe alors une forme d'éviction des protocoles éducatifs et administratifs au bénéfice du lien : il n'y a rien d'autre à faire que d'être ensemble. L'adolescent n'est plus sujet de l'Aide Sociale à l'Enfance mais un sujet humain à rencontrer ; le rapport à l'altérité ne représente plus les mêmes enjeux.

L'adolescent n'est plus sujet de l'Aide Sociale à l'Enfance mais un sujet humain à rencontrer ; le rapport à l'altérité ne représente plus les mêmes enjeux. C'est dans cet espace « hors du trop » (trop de choses à faire, trop de choses à penser, trop d'administratif, trop de mails...) et « hors du pas assez » (pas assez de temps, pas assez de liens, pas assez de moyens...) que va prendre vie ce que j'appellerai ici le « Mythe du retour aux sources ».

En effet, avec le confinement, c'est comme si nous avions été projetés dans un espace hors du temps qui engage alors le sujet dans un voyage vers un espace fantasmé : une époque merveilleuse, antithèse de l'époque actuelle de la prise en charge moderne où primeraient les protocoles et l'administratif. Il ne s'agit pas ici de faire un retour historique sur le travail de l'éducateur dans un temps jadis mais bien de composer une forme de conte imaginaire, un mythe du retour aux sources.

Face à une modernité vécue comme excessive et qui s'exprime par une anxiété croissante et un stress professionnel devant le sentiment d'une course effrénée au détriment du sujet, le confinement a posé un arrêt et a permis de vivre un apaisement, avec le sentiment d'un retour aux fondamentaux éducatifs : le faire et l'être avec, dans un quotidien où finalement seule la relation humaine a de l'importance.

Mais qu'en sera-t-il de l'après ? Le travail social en sera-t-il profondément modifié ou reviendrons-nous inéluctablement aux mêmes fonctionnements ? Une histoire à écrire... »

POURSUITE DE LA STRATEGIE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

- Stratégie territoriale : **La transformation de pôles en territoires** se poursuit via un travail de l'ensemble des directeurs. Cette évolution qui vise à nous adapter au plus près des besoins des territoires et des familles, nous a amenés à des réorganisations et à la création de nouvelles fonctions, notamment des directions adjointes.

- Développement des compétences : **Le projet « ESOPPE »** s'est poursuivi durant toute l'année 2020. Ce projet vise à diffuser au sein d'acolea un socle commun de connaissances qui tient compte des approches écosystémiques et neuro-développementales recommandées par la Loi de 2016 et forme à une démarche participative qui permet d'impliquer les parents et l'enfant dans l'évaluation continue de leurs besoins. En 2020, 8 binômes de transmetteurs ont été formés et se sont préparés à intervenir auprès des établissements. Malheureusement les sessions prévues durant l'automne ont dû être annulées à cause de la pandémie, mais celles-ci ont pu commencer dès Janvier 2021.

Evolutions de projets :

- **Pour l'accueil familial** : des travaux d'évaluation et de diagnostic partagé ont mené à la réorganisation du service pour 2021 suite à plusieurs paramètres notamment l'activité en baisse et les difficultés de recrutement et de maintien des places mobilisables.

- Pour tous les établissements et services qui accueillent des MNA et qui n'en accueillent plus ou peu suite à la création d'un service dédié, Terramies :

- **Apparté** : le service doit redéployer ses moyens au regard du changement de public. Une proposition de service SAEE/Appartement éducatifs a été envoyée à DPPE et la PJJ.

- **Au CEPAJ** : un projet de restructuration a été travaillé durant l'année et est maintenant en attente de validation par les autorités de tutelle. Ce projet vise à faire face à l'évolution des jeunes accueillis en réduisant les places d'hébergement et en renforçant l'accompagnement pour les jeunes.

- **A Saint Michel** : des réflexions sur l'évolution du projet du foyer ont eu lieu durant toute l'année 2020 et sont encore en cours. L'accueil de jeunes filles en très grande difficulté durant l'année 2020 et principalement dans des réseaux et situations de prostitution, a mis à mal l'accompagnement et l'activité du service.

PERSPECTIVES 2021

- La formation des équipes au référentiel et à la démarche d'évaluation **ESOPPE**.

- L'expérimentation d'un nouveau logiciel de suivi de l'utilisateur sur un premier territoire. Le logiciel **NEMO** amènera au sein de nos établissements une meilleure traçabilité et fiabilité des informations et simplifiera leur accessibilité, tout en garantissant le respect de la protection des données personnelles.

- La **réorganisation de l'accueil familial** suite aux enjeux et diagnostic partagé de 2020 avec le passage d'une organisation par tranches d'âge à une organisation territorialisée (trois territoires) avec des Relais d'Assistants Familiaux sur chaque Territoire.

- Le projet de **restructuration de la MECS des Peupliers** dans la logique de territorialisation, avec : la diminution des effectifs sur les deux groupes d'internat, l'accueil de 3 jeunes en semi autonomie dans la villa attenante à la MECS, l'accueil de 2 jeunes en studio au rez-de-chaussée de la MECS et l'accueil de 5 jeunes sur 2 appartements diffus à Villeurbanne.

- La finalisation des projets de **restructuration pour le CEPAJ, apparté et Saint-Michel** et le démarrage de leur mise en œuvre.

- La signature d'un nouveau **CPOM 2021-2023** avec le Rhône.

- La **rénovation des locaux** du Foyer d'accueil d'urgence de Lentilly et l'agrandissement de la MECS du Docteur Yvert ; les travaux d'extension de l'aile sud de la MECS Claire Demeure et les travaux d'accessibilité et d'aménagement de la MECS des Peupliers.

- La poursuite des réflexions stratégiques : territorialisation, désinstitutionnalisation et parcours constitueront le socle des évolutions futures pour la protection de l'enfance d'acolea.

ZOOM SUR DES PROJETS EDUCATIFS DE 2020

La **MECS Clair printemps** a mis en place un partenariat avec Family Dog qui permet aux enfants présents les week-ends de sortir accompagnés d'un chien. Ce groupe apprend à être en société, à respecter des règles et à côtoyer des animaux domestiques.

A la **MECS des Pierres Dorées**, un projet théâtre a permis d'organiser deux représentations devant les enfants accueillis et les professionnels. Une belle expérience riche d'émotions.

Le **SAEE SUD** a organisé deux rencontres autour des stéréotypes et de l'injustice avec la médiation d'un micro-trottoir.



Ce même jour, le terrain de football de la MECS a été inauguré, en présence de Sydney GOUVOU, ancien footballeur émérite de l'Olympique Lyonnais.

Au **Foyer Le Relais**, le partenariat étroit avec le Bureau d'Informations Jeunesse de la mairie d'Oullins s'est poursuivi. Il permet aux adolescentes de participer, à l'occasion des vacances scolaires à de petits chantiers pour la ville : nettoyage des berges de ruisseau, petits travaux de peinture, etc.

Le **Foyer d'accueil d'urgence Les Cerisiers** a créé son Journal et deux numéros ont déjà été publiés. Des ateliers éducatifs sont régulièrement mis en place pour que les jeunes puissent écrire des chroniques.

A la **MECS Notre Dame**, les espaces extérieurs ont été investis pour de nouveaux projets éducatifs : réalisation d'une fresque murale sur le thème des saisons et des loisirs et création d'un potager dont les fruits et légumes ont pu être dégustés lors d'ateliers cuisine.

Au **foyer Saint Michel**, le théâtre du Point du Jour a rencontré plusieurs filles dans le cadre du spectacle sonore immersif « Fugueuses – histoires des femmes qui voulaient partir ». Micro à la main, les artistes sont allés à la rencontre des jeunes filles du foyer et ont réalisé une série de portraits spontanés, de prises de son de leur quotidien. Quelques extraits sont disponibles ici : <https://soundcloud.com/user-359696573>. Ce travail a mené vers un second projet « Échappées Sonores », un projet d'initiation au média de la radio et vers l'élaboration d'une émission de radio en direct du théâtre du Point du Jour en avril 2022.

A la **MECS Marie Dominique**, au mois de mai, l'association Oulala Lyon est venue offrir un spectacle aux enfants : chanteuse, sosie de Maître Gims, boboxeur, footballeurs étaient de la partie. L'après-midi s'est clôturé par un goûter géant et la distribution de cadeaux pour l'ensemble des enfants. Forte de son succès, l'association est revenue lors de la fête d'été pour partager un autre moment festif avec les enfants.



ENTRETIEN : MME SAURI LOPEZ, DIRECTRICE DE L'ACCUEIL FAMILIAL



Mme Sauri Lopez, pouvez-vous nous présenter en quelques mots le pôle accueil familial, que vous dirigez depuis le 1er septembre 2020 ?

La spécificité de notre service est d'accueillir des enfants confiés dans le cadre d'un placement familial. Avec un agrément initial de 290 enfants, de 0 à 18 ans, le service accueille en moyenne 240 enfants répartis sur l'ensemble du territoire Rhône-Alpin. Nous avons, depuis plusieurs années, un déficit d'activité lié à la difficulté de recrutement des Assistants Familiaux.

Pour mener à bien notre mission, nous avons une équipe pluridisciplinaire ainsi que d'un plateau technique. Si le plateau technique contribue à la coordination du parcours de l'enfant et à sa prise en soin, c'est l'Assistant Familial qui accompagne l'enfant au quotidien.

Quelles sont les spécificités de ce métier, assistant familial ? Quel est le profil des professionnels qui l'exercent au sein de notre association ?

Pour exercer le métier d'Assistant Familial il faut obtenir l'agrément de la PMI. Cet agrément s'assure des conditions d'accueil (hébergement), des dynamiques familiales favorables à l'accueil d'un enfant placé, ainsi que des potentialités de l'Assistant Familial. Il s'agit d'un métier qui allie professionnalisme et passion car l'enfant est accueilli au sein même de la famille accueillante.

Pour autant, la passion du métier ne fait pas tout. Les AF sont mobilisés sur des compétences professionnelles précises qui sont validées par le biais d'un diplôme mais qui doivent être soutenues de manière continue par le Service. C'est, dans notre cas, le rôle du Dispositif d'Appui aux Professionnels, mais aussi celui des Référents de Placement, Psychologues et Chefs de Service.

Nos professionnels, arrivant dans le métier, ont des profils très différents : certains ont déjà exercé des métiers autres avant ce poste, d'autres ont toujours travaillé dans une activité analogue.

Aujourd'hui, notre problématique principale est la pyramide des âges des AF employés par notre Association : 45% d'entre eux pourraient faire valoir leurs droits à la retraite dans les 5 ans. Il nous faut donc à tout prix attirer des profils plus jeunes pour les recrutements à venir !

Comment expliquez-vous les difficultés de recrutement pour ce métier et que peut faire aujourd'hui acolea pour y remédier ?

La problématique de recrutement des AF est un souci partagé au niveau national. Récemment, nous avons vu plusieurs articles alertant sur cette pénurie.

A mon sens, le problème est multiple et son analyse doit prendre en compte l'ensemble des facteurs.

D'une part, il s'agit d'un métier mal-connu. Le grand public a peu de références et la mobilisation demandée fait souvent peur.

Aussi, les dispositifs de soutien institutionnels et d'implication des AF dans les dynamiques d'équipe et les projets des enfants, doivent être plus importantes et valoriser davantage le rôle de l'AF.

Au Service Accueil Familial, nous avons démarré, dès 2020, un diagnostic partagé qui nous amené à nous réorganiser dès la rentrée de Septembre. A cette occasion, nous allons mettre en place une organisation Territoriale avec des Relais d'Assistants Familiaux (RAF) qui, à l'instar des RAM, auront par vocation d'apporter plus de proximité, de capacité d'implication et de dynamisme pour les AF.

Quels sont les défis et projets à venir pour l'accueil familial d'acolea ?

Notre premier défi porte sur la question RH en lien avec les Assistants Familiaux : mieux communiquer, mieux valoriser et soutenir, afin de mieux recruter.

La mise en œuvre de l'organisation Territorialisée, en lien avec l'augmentation du ratio de suivis pour les Référents de Placement (augmentation demandée par la Métropole), débutera dès la rentrée de septembre 2021. L'enjeu sur cet axe est d'arriver à construire le nouveau projet avec l'ensemble des professionnels, de proposer des organisations et actions qui motivent malgré le fait que le changement est imposé par une contrainte extérieure. Les professionnels sont investis dans leur mission et il revient à l'Equipe de Direction de les accompagner dans ce changement.

Enfin, la mise en œuvre des RAF sera un objet de créativité et d'innovation intéressant que nous allons travailler avec les AF, mais également avec les psychologues et référents du service.

PREVENTION SPECIALISEE



EVENEMENTS DE L'ANNEE

L'année 2020 a été marquée par la plus grande crise sanitaire de ses dernières années. Notre service de prévention spécialisée a vu son fonctionnement et son organisation interne bouleversé par cette pandémie.

Nous avons dû faire face et gérer, pour la première fois, depuis la création du service, au recul voire au retrait de nos équipes éducatives sur les territoires où nous devons mener notre mission de soutien de la population. Les éducateurs de Prévention Spécialisée ne se sont pas déplacés sur les territoires, seuls les cadres du service, le Directeur et les Chefs de Service ont maintenus un lien physique avec les partenaires du territoire et une frange de la population.

NOUVEAUX PROJETS

Au cours de l'année 2020, nous avons contractualisé avec la ville de Vaulx en Velin, dans le cadre de la "cité de l'emploi", un projet intitulé "flash job".

A ce titre, nous avons obtenu une subvention pour le financement d'un poste d'animateur technique, ainsi que le financement des heures travaillées pour les jeunes salariés vaudais sur la base du SMIC horaire, via un contrat de travail.

La situation sanitaire ne nous a pas permis de mettre en oeuvre ce projet, il sera reporté sur 2021.

Une reprise partielle de l'activité s'est faite de manière progressive.

Nous n'avons pas pu aller de façon habituelle vers la population et mettre en place nos actions éducatives sur le territoire de manière opérationnelle.

Nous n'avons pu mettre en oeuvre que partiellement notre travail de partenariat, la plupart des institutions étaient soit fermées soit en télétravail. C'est bien au regard de ces nombreuses difficultés, de ces contraintes qu'il faut regarder et analyser l'activité du service de prévention pour l'année 2020.

Sur l'année 2020, le service a poursuivi le travail partenarial opéré avec les acteurs politiques locaux, à savoir les mairies, ainsi que les services de l'Etat, par l'intermédiaire de la Préfecture. A cet égard, le lien collectivité territoriale et Préfecture a été renforcé pour la mise en oeuvre des projets de service liés aux actions de chantiers permanents, avec obtention de leurs financements. A la sortie du premier confinement, via les diagnostics de terrain liés notamment à la question du décrochage scolaire, le service a mis en place un projet intitulé "Natur'Ecole" durant la période estivale, sur les territoires de Lyon et Villeurbanne. Ce projet a favorisé le recrutement de jeunes aidants, en soutien de l'action, issus des territoires concernés. Le financement de ces projets a été porté dans le cadre du FIPD.



PERSPECTIVES 2021

Le service de prévention spécialisée a bénéficié d'un partenariat avec des établissements culturels Métropolitains dans le cadre du plan pauvreté. Cette action a été pleinement financée en 2020.

Nous avons dû au regard de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux culturels reporter la mise en oeuvre en 2021. Ces chantiers sont contractualisés avec le CHRD, le TNP de Villeurbanne, le service Archéo de la ville de Lyon. Dans la continuité de cette action deux nouveaux conventions nous permettront de diversifier notre offre de chantiers éducatifs culturels (Théâtres des Célestins et du Point du jour). Le service de prévention dans le cadre de ses missions en protection de l'enfance se doit de mettre en oeuvre des actions opérationnelles pour lutter contre le décrochage scolaire. A ce titre ACOLEA a conventionné en fin d'année 2020 avec l'ensemble des établissements scolaires du second degré sur les territoires sur lesquels le service est mandaté. Depuis 2021 nos prises en charge dans le cadre de ces conventions sont effectives sous la forme de mesures de responsabilisation ou d'exclusions.



A l'issue d'un diagnostic de territoire sur le quartier de Saint Jean à Villeurbanne le constat des difficultés de mobilité des jeunes nous a poussé à construire un projet autour de l'acquisition de vélos. Nous avons conventionné avec Unis Bike pour la partie réparation des vélos et avec la Maison du vélo pour former les jeunes aux déplacements à vélo. A ce titre un projet de camp itinérant devrait se dérouler à l'été 2021. Ils utiliseront la "via Rhona" pour rejoindre le lieu de séjour dans le sud de la France.

La réhabilitation de l'immeuble de Caluire prendra fin en mai 2021, la direction du service de prévention prendra possession de ses nouveaux bureaux en juin 2021.

TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2020

PROTECTION DE L'ENFANCE	
Nombre de services autorisés	33
Nombre de places autorisées	1479
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2020	709,76
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	1978 <small>520 jeunes accompagnés prévention spécialisée</small>
Dont usagers en situation de handicap (reconnaissance MDPH)	315
Âge moyen des personnes accompagnées au 31 décembre 2020	13 ans
% Filles accompagnées dans l'année	41%
% Garçons accompagnés dans l'année	59%
Total des demandes d'admission comptabilisées	1921
Nombre d'entrées	1044
Nombre de sorties	676
Dont sorties «en rupture»	6
Durée moyenne des accompagnements ayant pris fin dans l'année	1,5 ans
Nombre de bénévoles intervenant sur le pôle	8
Nombre de journées réalisées	383 811

PREMIERE ANNEE DE TERRAMIES : Groupement associatif crée par Acolea, AJD et Le Prado

EN RESUME 2020 TERRAMIES C'EST



Les principaux pays d'origine des MNA accompagnés par Terramies sont :

- LA GUINÉE
- LE MALI
- LA CÔTE D'IVOIRE
- L'ALGÉRIE
- LA GAMBIE

17 ans 1/2

Âge moyen des jeunes accompagnés

9 mois et demi c'est la durée moyenne de séjour d'un MNA chez Terramies

84 % des jeunes sont scolarisés, en stage ou en alternance

130 c'est le nombre de jeunes hébergés chaque mois par Terramies

50 entreprises sont partenaires et accueillent un MNA en stage ou en alternance

Terramies met ses ressources en libre disposition

[Découvrez le site internet !](#)

<https://www.terramies.fr/#welcome>

PETITE ENFANCE



L'ANNEE 2020

Tous les professionnels du Pôle Petite Enfance ont montré leur pouvoir d'adaptation à cette situation inédite. La preuve en est que durant cette période de pandémie, nous avons constaté une belle « contagion » de ressources, d'implication et d'inventivité. En effet alors que les familles et leurs enfants se sont retrouvés à devoir faire face à une situation particulière et encore totalement inconnue en étant confinés chez eux durant plusieurs semaines, les équipes de professionnels ont redoublé de créativité pour maintenir un lien nécessaire et nous avons pu mesurer à quel point l'être humain est capable de développer des ressources fantastiques.

Si cette pandémie continue à nous marquer tous d'une façon ou d'une autre, elle a permis également une mise en lumière des compétences parentales et des engagements de nos professionnels. Après cela, le travail ne sera sans doute plus le même mais nous avons appris à porter un regard neuf sur les compétences de chacun et où la solidarité et la bienveillance ont été mises en lumière.



BILAN DE L'ANNÉE 2020

Déménagement de la micro crèche Mini Clems située sur la commune de Saint Clément sous Valsonne dans d'anciens locaux désaffectés situés au 1er étage de la mairie et désormais remis aux normes et aménagés pour l'accueil de jeunes enfants. Son inauguration a eu lieu le 17 octobre 2020. Extension de la capacité d'accueil de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Les P'tits Gnocs situé sur la commune de Pommiers et faisant partie de la communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) ; passage de 18 à 21 berceaux le 1er septembre 2020.

Cessation de la gestion au 31 janvier 2020 de l'**EAJE Planète Câlines** situé sur le site de l'aéroport Lyon Saint Exupéry structure que nous gerions depuis son ouverture (septembre 2006), à la société MNH service à l'enfance après 6 mois de négociations.

Renouvellement le 1er août 2020 de la délégation de service Public des **EAJE les P'tits Gnocs**, situé sur la commune de Pommiers et la Ribambelle situé à Chazay d'Azergues faisant partie tous les 2 de la CCBPD. Fermeture de tous les EAJE, micro crèche du PPE durant la 1ère phase de confinement liée à la pandémie à la Covid du 16 mars au 11 mai 2020 soit 34 établissements concernés. Une crèche requisitionnée qui est restée ouverte durant cette période.

Les temps collectifs organisés par les Relais Assistantes Maternelles (RAM) ont été supprimés également en revanche les animatrices des RAM sont restées en télétravail pour accompagner les assistantes maternelles indépendantes qui étaient en activité et pour accompagner les parents dans leur recherche de mode de garde en dépannage durant cette période. Les permanences d'accueil au Lieu d'Accueil Enfants Parents ont été également suspendues.

Réouverture des structures à capacité réduite à 10 enfants maximum par jour jusqu'au 15 juin 2020. Mise en place du télétravail qui était alors inexistant au PPE et gestion du chômage partiel pour la première fois pour une majorité des salariés.

PARTENAIRES

Durant cette 1ère phase de confinement les relations avec les partenaires ont été très nombreuses pour gérer au mieux cette situation inédite et elles n'ont pas cessées depuis. Ceci a permis de bien renforcer les liens déjà existants et d'autant plus nécessaires désormais :

- Travail avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour toute l'application des consignes sanitaires inscrites dans les différents guides gouvernementaux successifs en s'adaptant à chaque fois aux nouvelles consignes . Ce service en lien avec l'ARS est responsable de toute la gestion du contact tracing des Cas Positifs et des cas contacts.

- Travail avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui est un partenaire financier important car nous avons eu des aides pour les places fermées ou inoccupées , nécessité pour cela d'être à jour dans la saisie de toutes les données de présences et d'absences des enfants

- Travail avec les élus et/ou coordinateurs Petite Enfance des communes et communautés de communes pour le suivi de l'activité dans leurs structures et pour échanger sur les difficultés rencontrées durant cette année de gestion très particulière.

PERSPECTIVES 2021

- Réflexion sur la reprise en gestion de 2 EAJE situés sur la Ville de Saint Genis-Laval actuellement gérés par une association de parents qui ne souhaitent plus poursuivre cet engagement.
- Réflexion sur une nouvelle augmentation de la capacité d'accueil de l'EAJE Les P'tits Gnocs situé sur la commune de Pommiers et faisant partie de la communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées car toujours très demandé au moment des commissions crèches : Passage de 21 à 24 berceaux.
- Renouvellement de la Délégation de service public de l'EAJE Les Griottes situé sur la commune de Bessenay le 1er janvier 2021.
- Maintenir la qualité du service rendu afin que les familles continuent à se sentir en confiance par rapport à la santé de leurs enfants en montrant la rigueur des professionnels dans l'application des normes sanitaires préconisées.
- Permettre aux très jeunes enfants de continuer à s'épanouir et à nous sourire malgré les visages masqués des professionnels mais grâce à leurs paroles rassurantes et à leur posture bienveillante.
- Retrouver une activité similaire aux années précédentes (hors 2020).



ENTRETIEN : MME CATHERINE FISCHER, DIRECTRICE DU PÔLE PETITE ENFANCE



Pourriez-vous nous parler de votre parcours professionnel ?

Infirmière puéricultrice de formation, j'ai travaillé un an en chirurgie puis je suis entrée à l'école de puériculture Rockefeller. Après un petit parcours en chirurgie orthopédique j'ai exercé pendant 8 ans à la clinique du Val d'Ouest à la maternité en tant qu'infirmière de puériculture. J'ai ensuite pris la direction de la crèche des Canaillous à Lyon qui à l'époque dépendait d'une association de service à la personne. En 2002, six crèches dont les Canaillous ont été absorbées par la SLEA et j'ai été nommée coordinatrice au sein du pôle petite enfance, puis plus tard Directrice du Pôle.

Comment sont financés aujourd'hui les établissements de la petite enfance ?

Le financeur principal est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), après, ce sont les Communes ou les communautés de communes et enfin les parents. Pour ces derniers, le montant est calculé en fonction de leurs revenus et de la composition de la famille : nombre d'enfants, si des enfants sont porteurs de handicap, etc.

Selon vous, quels sont les enjeux/ principaux défis du secteur de la petite enfance ?

Pour nous l'enjeu est que chaque enfant puisse trouver sa place dans la société. Mais c'est aussi de permettre aux parents qui travaillent, de pouvoir continuer leur exercice professionnel.

Les défis, c'est d'atteindre un taux d'occupation à 100 %. Nous sommes en moyenne aux alentours de 74-76 % ; des places restent donc vacantes et les enjeux sont de pouvoir les offrir à l'accueil occasionnel.

Un de nos enjeux est aussi de pouvoir accueillir les enfants des familles en minima sociaux et en parcours d'insertion. Nous savons que tout se joue pour l'enfant les premières années de sa vie.

Un coup de pouce est aussi donné pour l'accueil des enfants porteurs de handicap, sachant que les enfants ne sont souvent pas encore reconnus par la MDPH. Depuis de nombreuses années, les structures du pôle Petite Enfance d'acolea ont mis en place des compagnons thérapeutiques, un projet innovant, qui a de très bons résultats et dont nous sommes fiers.

Pouvez-vous nous expliquer l'histoire du pôle Petite Enfance de l'association Acolea ?

Le Pôle Petite Enfance a vu le jour en décembre 2002 quand ces 6 premières crèches ont été absorbées. Puis elles ont été suivies par celle de Lissieu, Quincieu et Dommartin. Ces crèches sont par la suite rentrées dans le cadre des délégations de service public (DSP).

Très vite, nous avons été repérés et notre travail a été apprécié par la CAF et la PMI, ce qui a fait que de petites communes voulant faire reprendre leurs structures nous contactaient. Après avoir été interpellés par des communes ou communautés de communes intéressées par l'association, nous avons commencé à grandir et évoluer de nos 6 crèches lyonnaises en 2002 à 40 établissements dans le département du Rhône à ce jour.

Quelles sont selon vous les qualités indispensables pour travailler dans ce secteur ?

La patience, c'est sûr, il faut savoir être patient, les parents disent « jouez bien » ce qui a le don d'agacer le personnel et je les comprends, très sincèrement, ils font un travail colossal. Il faut toujours qu'ils soient dans la négociation avec l'enfant, parfois ils sont malmenés et doivent sans cesse trouver une nouvelle approche.

Une autre qualité est aussi la volonté de toujours se remettre en question. Il est vrai qu'entre les pratiques d'il y a 10 ans et celles d'aujourd'hui nous observons beaucoup de changements, notamment sur la place de l'enfant dans la famille. Beaucoup de projets sont nés dans nos structures, en lien avec ces changements, notamment autour du langage signé, de la parole positive, des espaces Snoezelens, tout cela ça n'a que trois ou quatre ans, ce sont des projets qui doivent être accompagnés, et valorisés.

Travailler dans la petite enfance, c'est aussi s'interroger sans arrêt sur ses pratiques par le biais notamment de la formation, être en veille sur ce qui se passe dans le secteur, et être en recherche constante d'innovation.

TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2020

PETITE ENFANCE	
Nombre de crèches	32
Nombre de places autorisées	689
Nombre de micro crèches	3
Nombre de place autorisées	28
Nombre total d'enfants accueillis en crèches et micro crèches	1 714
Nombre de familles concernées en crèches et micro crèches	1 537
Nombre de Relais Assistantes Maternelles (RAM)	2
Nombre total d'enfants accueillis en temps collectifs aux RAM	211
Nombre de familles accompagnées aux RAM	455
Nombre de Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP)	1
Nombre d'enfants accueillis durant les permanences	49
Nombre de familles présentes durant les permanences	48
Nombre total d'établissements	38
Nombre total de places autorisées hors RAM et LAEP	717
Nombre total d'enfants accueillis au PPE dans l'année	1 974
Nombre total de salariés au 31 décembre 2020	308
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2020	267, 32
Âge moyen des enfants accueillis au 31 décembre 2020	moins de 36 mois
Nombre de nouveaux enfants accueillis en crèches et micro crèches	565
Nombre de départs d'enfants des crèches et micro crèches	642
Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un compagnon thérapeutique	17
Nombre de bénévoles intervenant sur le pôle	0

MÉDICO SOCIAL



EVOLUTION DU PÔLE

Le pôle médico-social d'Acolea regroupe les établissements, services et dispositifs suivants :

En gestion directe (inclus dans le CPOM) :

- Trois DITEP (3 ITEP et 3 SESSAD implantés à Ouroux, Mornant et Grigny)
- Un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées pour enfants avec Trouble du Spectre Autistique implanté à Grigny
- Un SESSAD pour enfants de 0 à 6 ans avec Trouble du Spectre Autistique implanté à Grigny
- Trois équipes mobiles implantées à Mornant, Ouroux et Grigny
- Une famille d'accueil relais mobilisable par l'ensemble de nos Etablissements et Services Médico-Sociaux du secteur de l'enfance.
- Une unité d'enseignement en école maternelle pour enfants avec TSA (ouverture en septembre 2021 sur le secteur de Givors)

La construction avec l'ARS d'un partenariat formalisé sous la forme d'un CPOM 2018-2022 balise maintenant les perspectives et projets des équipes.

Les grands objectifs suivants continueront d'être mis au travail en 2021, certains s'inscrivant comme une poursuite d'un travail déjà très engagé :

- Accompagner l'accès prioritaire à l'autonomie des personnes accueillies par le développement de l'inclusion en milieu ordinaire
- Accompagner l'accès prioritaire à l'autonomie des personnes accueillies par l'individualisation et l'efficacité des réponses et parcours proposés
- Accompagner l'accès prioritaire à l'autonomie des personnes accueillies par le développement du concept de dispositif
- Consolider le pilotage de l'établissement par la qualité
- Développer les compétences professionnelles des équipes par la formation
- Améliorer le pilotage de la gestion des risques
- Investir le territoire et la coopération pour soutenir des parcours sans rupture pour les personnes en situation de handicap
- Développer des collaborations avec d'autres pôles d'Acolea pour construire des réponses adaptées aux besoins de personnes relevant de plusieurs champs

L'avancée vers la réalisation complète de ces objectifs permettra de développer concrètement :

- Les prises en charge précoces
- L'accompagnement pour les plus de 16 ans notamment en direction de la formation professionnelle
- Les accompagnements ambulatoires
- Les coopérations avec les structures adultes
- Les relais avec les autres structures médico-sociales présentes sur le territoire
- La fluidité des parcours entre le SESSAD et l'ITEP.

L'évaluation interne a été réalisée en 2019. Une évaluation externe est prévue fin 2021.



TEMPS FORTS 2020

Signature d'un mandat de gestion avec l'AMPH :

Au 1er janvier 2020 : Signature d'un mandat de gestion avec l'AMPH qui prévoit la gestion dans le cadre du pôle médico-social de 9 établissements et services :

- Un IME implanté à Mornant
- Un foyer d'hébergement implanté à Mornant
- Trois foyers de vie (St Genis les Ollières, Soucieu en Jarest et Mornant)
- Un foyer d'accueil médicalisé (FAM de St Genis les Ollières)
- Un domicile collectif implanté à Givors
- Un service d'accueil de jour implanté à Soucieu en Jarest
- Un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS de Givors)

TEMPS FORTS 2020

Mise en place d'une Famille relais

La mise en place d'une famille relais permet de répondre aux besoins de répit des accompagnants (professionnels ou familiaux) y compris pendant les périodes de fermeture des établissements. Il s'agit d'un outil commun à l'ensemble des DITEP. Non encore rôdé, ce dispositif a déjà montré son intérêt dans la prévention des ruptures de parcours.

L'accord de l'agrément pour la famille relais à hauteur d'une place a été officiel en février 2020. Un travail préparatoire en amont avec des temps de formation de l'assistant familial auprès des équipes des différents DITEP du pôle médico-social (60 heures de formation du 12/02/2020 au 21/02/2020) a permis de faire connaissance avec les différentes équipes, échanger quant à la problématique et les potentialités des jeunes accueillis au sein des DITEP, susceptibles de bénéficier de temps d'accueil au sein de la famille relais.

Ceci a également permis de faire connaissance avec les équipes pour faciliter par la suite les échanges lors des accueils des jeunes. L'accueil d'un jeune s'effectue via la signature d'un contrat de séjour entre famille relais, ditep, famille du jeune et le jeune.

Restructuration du DITEP des Eaux-Vives

L'organisation du DITEP des Eaux-Vives a été repensée autour de trois pôles :

- Un pôle Grigny (2 Unités d'Enseignements Externalisées + 1 Unité d'Enseignement Interne + 16 places de SESSAD),
- Un pôle Brignais (2 Unités d'Enseignements Externalisées + 16 places de SESSAD + travail de collaboration et partenariat à développer avec la municipalité de Brignais,
- Un pôle Trouble du Spectre Autistique (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées + SESSAD TSA + 1 Unité d'Enseignement Interne).

Compte tenu de cette nouvelle structuration et du nombre de situations suivies, un troisième chef de service sera recruté en 2021.



Création d'une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)

L'ARS-ARA a confié en octobre 2020 au DITEP La Bergerie le pilotage de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité de la circonscription Education Nationale de Belleville en Beaujolais. Ce dispositif s'inscrit comme un nouvel outil au service de l'inclusion pour les enfants porteurs d'un handicap. Ce projet est associé à une dotation annuelle de 80 000 euros.

FORMATIONS 2020

- Travail avec les familles : équipe pluridisciplinaire (Pavière et Eaux Vives)
- Groupe de travail sur les habiletés sociales : équipe pluridisciplinaire (Pavière)
- Repérage spatio-temporel : équipe pluridisciplinaire (Eaux Vives)
- ABA fonctionnelle : équipe pluridisciplinaire (Bergerie)
- Formation défibrillateur : équipe pluridisciplinaire
- Formation entretien professionnel : chefs de service de tous les établissements et services
- Formation pour prélèvement test PCR : infirmières
- Formation travail en hauteur et port du harnais : agent de maintenance



PRINCIPALES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2018-2022

Orientation stratégique	Objectifs prévus et réalisés	Moyens prévus et mobilisés	Objectifs atteints, axes d'amélioration
Croissance interne	Développement de nouveaux services	1- Appels à projet 2- Extensions non importantes	1- Ouverture d'une équipe mobile d'appui à la scolarisation 2- Autorisation d'ouverture d'une unité d'enseignement pour enfants TSA 3- Ouverture d'un dispositif d'hébergement en famille d'accueil
Croissance externe	Rapprochement avec l'AMPH	Mandat de gestion	Renouvellement du mandat de gestion pour 2021 avec un objectif de rapprochement au 1 janvier 2022
Diversification des réponses proposées	Développement de nos réponses ambulatoires	1- Appels à projet 2- Extensions non importantes	1- Développement de nos équipes mobiles 2- Développement de notre SESSAD 3- Développement de notre Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
Poursuite de la mise en œuvre d'une dynamique inclusive	Développement des inclusions	Renforcement de nos liens avec l'EN et les collectivités territoriales	1- Développement de nos Unités d'Enseignements Extérieures 2- Développement des inclusions individuelles

PERSPECTIVES 2021

- > Extension du PCPE pour enfants avec TSA.
- > Extension du SESSAD pour enfants avec TSA
- > Ouverture d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants avec Autisme (UEMA) sur la commune de Grigny.
- > Ouverture d'un Foyer de Vie au sein de l'EHPAD de Mornant (AMPH).
- > Ouverture d'un Domicile Collectif à Givors (AMPH).
- > Déménagement du SAVS de Givors (AMPH).
- > Ouverture d'un Domicile Collectif renforcé sur le secteur de Craponne - St Genis les Ollières (AMPH).
- > Ouverture d'une plateforme d'activités inclusive sur le secteur de Craponne - St Genis les Ollières (AMPH).

Le principal challenge à venir pour le pôle sera la poursuite du mandat de gestion et la finalisation du rapprochement avec l'AMPH.



TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2020

MÉDICO-SOCIAL	
Nombre de services autorisés	12
Nombre de places autorisées	191
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2020	96,57
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	223
Age moyen des personnes accompagnées au 31/12/20	12,17 ans
Pourcentage de filles accompagnées dans l'année	15,63 %
Pourcentage de garçons accompagnés dans l'année	84,37 %
Total des demandes d'admission	88
Nombre d'entrées	34
Nombre de sorties	33
Dont sorties «en rupture»	0
Durée moyenne des accompagnements ayant pris fin dans l'année	4,42 ans

JUSTICE DES MINEURS



EVENEMENTS DE L'ANNEE

La pandémie a eu un impact significatif sur les modalités de prise en charge ainsi que sur la dimension psychologique des adolescents, aux CER comme au CEF. Durant le premier confinement, avec l'accord des magistrats, tous les jeunes du CER pour qui cela était possible sont d'abord restés chez eux ; mais dans les deux établissements, la période suite à ce 1er confinement a été très délicate, il a été difficile de susciter l'adhésion et l'investissement des mineurs.

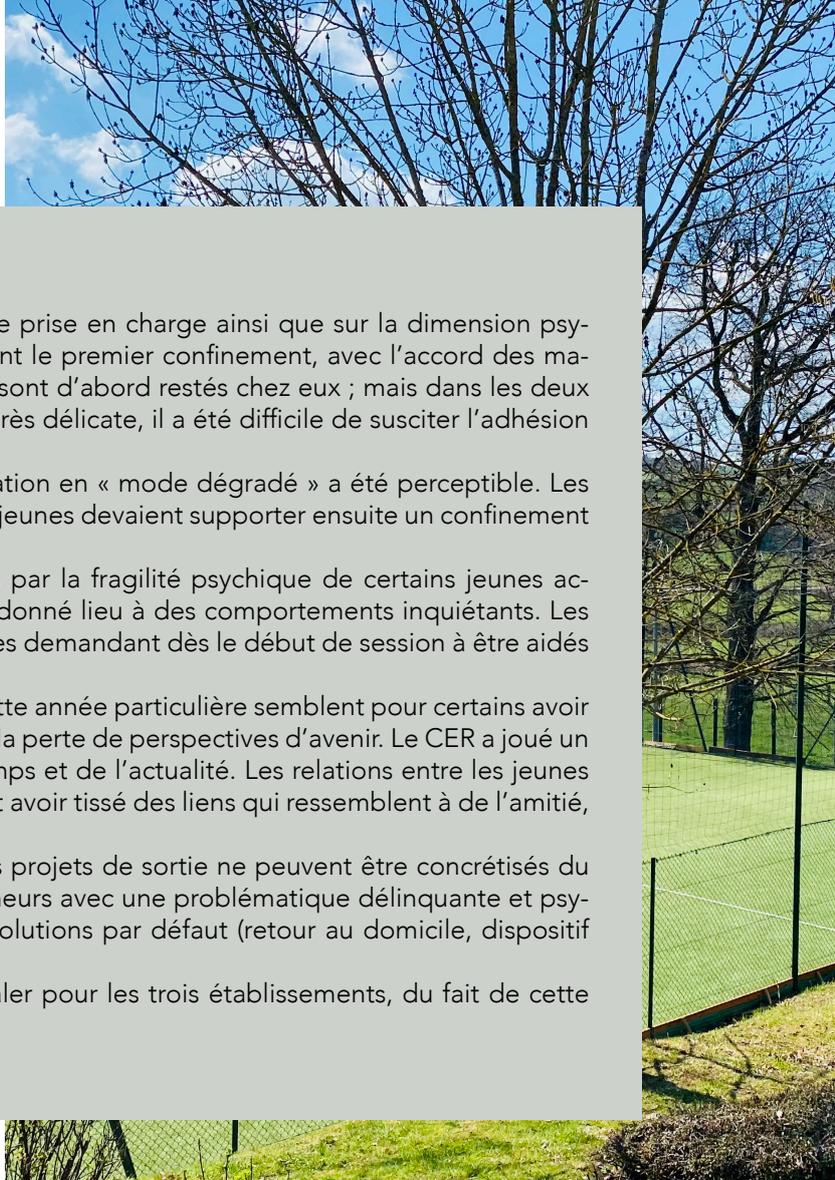
La limitation des activités liées à la pandémie et à l'organisation en « mode dégradé » a été perceptible. Les fugues des CER avaient un impact beaucoup plus fort car les jeunes devaient supporter ensuite un confinement en chambre les isolant du groupe et des activités.

Les deux sessions des CER ont globalement été marquées par la fragilité psychique de certains jeunes accueillis. Les profils des jeunes étaient très disparates et ont donné lieu à des comportements inquiétants. Les problématiques addictives étaient prégnantes, certains jeunes demandant dès le début de session à être aidés pour diminuer leur consommation.

Pour autant, les jeunes accompagnées par les CER durant cette année particulière semblent pour certains avoir été préservés de la détresse sociale et de la souffrance liée à la perte de perspectives d'avenir. Le CER a joué un rôle de bulle, contenant et sécurisante, un peu hors du temps et de l'actualité. Les relations entre les jeunes se sont tissées différemment : plusieurs d'entre eux évoquent avoir tissé des liens qui ressemblent à de l'amitié, ce qui était moins constaté les années précédentes.

Les CER comme le CEF remarquent que de plus en plus les projets de sortie ne peuvent être concrétisés du fait d'un manque d'établissements voulant accueillir des mineurs avec une problématique délinquante et psychiatrique et déplorent devoir trop souvent organiser des solutions par défaut (retour au domicile, dispositif mission locale).

Du côté de l'activité, des taux d'activité faibles sont à signaler pour les trois établissements, du fait de cette crise sanitaire.



TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

En 2020, du fait de la présence de deux psychologues au CEF, un travail de soutien à la parentalité a pu être mis en place par le Pôle Soins. La psychologue référente contacte les parents une première fois afin d'organiser la visite médiatisée qui a lieu au bout d'un mois de placement. A la fin de la visite médiatisée, la psychologue non référente du jeune vient rencontrer les parents et leur propose le dispositif d'accompagnement et de soutien à la parentalité. Il s'agit de rencontres au moment du bilan de placement du jeune, accompagnées d'appels téléphoniques entre les bilans.

Ainsi, les familles peuvent bénéficier d'un espace où elles peuvent aborder leurs difficultés en lien avec le placement, avec l'impact des actes dans le groupe-famille, avec leurs craintes pour la suite. Ces rencontres permettent également de construire un lien de confiance avec la famille qui permet, notamment lors des bilans, la libération de leur parole.

Du côté des CER, le travail avec les familles reste encore à développer davantage. Certaines familles ont pu exprimer un besoin d'information concernant les rôles et l'organisation du CER, et ont apprécié l'étayage apporté par la structure lors des retours famille.

DEMARCHE QUALITE

La démarche d'évaluation interne a été enclenchée au CEF en 2020. La crise sanitaire a considérablement freiné sa mise en œuvre et les échéances fixées. Un nouveau plan d'action a été défini en 2021 afin de finaliser cette démarche au bénéfice de l'amélioration continue de la prise en charge.



Aux CER, les activités individualisées comme le jardin ont continué à être investies, tout comme les activités de type scolaire. L'année 2020 a vu une grande transformation du poste d'éducateur scolaire puisqu'un poste à temps plein a été créé, pérennisé par un CDI. Cette nouvelle situation a permis de mettre en place une organisation sur des journées entières, en individuel, une offre de temps d'activités très intéressante pour chaque mineur, contribuant à diversifier les contenus et les médias d'accès à la pédagogie. Un suivi et un véritable accompagnement de chaque mineur en lien étroit avec les assistantes de service social, ont également permis de proposer aux jeunes une continuité et une avancée de leurs projets de réinsertion, qu'ils soient scolaires ou professionnels.



ZOOM SUR DES PROJETS EDUCATIFS 2020

1

Bruno Rosier, plasticien qui travaille avec la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien), est intervenu avec les jeunes du CEF sur un projet artistique. Il s'agit de réaliser un appartement témoin mobile qui sera exposé dans divers endroits accueillant du public. Les jeunes du CEF sont chargés de conceptualiser la chambre du jeune adolescent. Ils ont pu réaliser des T-shirts personnalisés qui seront placés dans la penderie de la chambre. Les jeunes apprennent ainsi à travailler différents matériaux et à utiliser diverses techniques. L'objectif est de développer leur sens artistique afin de le mettre en valeur à travers les différentes expositions qui seront réalisées sur la COR. Des chantiers éducatifs au lac des sapins ont également pu se mettre en place grâce à la COR.

2

Grâce à un appel à projets remporté et soutenu par la Fondation de France, deux professionnels sont intervenus auprès des jeunes du CEF. Yoan travaille le jeu et l'interprétation à travers des petites mises en scène pour apprendre aux jeunes à s'exprimer avec plaisir et à donner corps à un personnage et à ses émotions. En parallèle, Nicolas les fait écrire sur différents thèmes pour ensuite les mettre en musique ou même travailler la prise de son et l'image avec eux. La finalité a été de réaliser un film sur une journée au CEF la Mazille dont le scénario, la réalisation et le montage ont entièrement été réalisés par les jeunes présents au CEF. Les jeunes ont ainsi pu travailler sur la confiance en soi, la confiance en l'autre et le lâcher prise en dissociant le comédien de la personne.

3

Quatre groupes thérapeutiques ont également pu se mettre en place au sein du CEF :

- Photolangage, pour travailler sur l'expression et les représentations autour de thèmes communs (Loi, consommations, sexualité...), en prenant appui sur la médiation photo.

- Psychoboîte, pour travailler l'impulsivité, la gestion de la colère (dans son expression en excès ou son inhibition), l'adaptabilité à l'autre, la maîtrise de soi.

- Jeux de rôle autour de scénettes proposées par les jeunes, pour apprendre à se canaliser, mettre au travail les émotions, l'empathie, l'imaginaire, leurs représentations, en leur permettant ainsi de pouvoir élaborer autour de leurs vécus.

- Relaxation au moyen de techniques de visualisation basées sur la méditation à pleine conscience et l'hypnose thérapeutique, pour travailler sur l'impulsivité et les émotions, apprivoiser leurs ressentis corporels afin de travailler les problématiques en lien avec le sommeil, leurs consommations de produits et leurs angoisses.



PERSPECTIVES 2021 ET CHALLENGES A VENIR

Plus que jamais, au civil comme au pénal, et comme semble-t-il, dans l'ensemble du champ du social et du médico-social, un mouvement de fonds favorisant les dispositifs capables de répondre de façon personnalisée aux besoins des mineurs pris en charge au moment et durant tout le temps où cela s'avère nécessaire, est en train d'émerger. Nos établissements du secteur Justice Pénale des Mineurs s'inscrivent dans ce mouvement.

Le CEF prévoit la poursuite de ses actions éducatives individualisées, notamment une action de prévention autour du thème des conduites addictives chez les adolescents, proposée par l'Association Addictions France de Tarare ou encore le déploiement d'un programme d'éducation à l'orientation d'inspiration canadienne construit autour du jeu de rôle VVD ("Vraie Vie, Vrais Défis").

Les CER d'acolea ont adopté depuis maintenant cinq ans un mode de fonctionnement unique en France dans le champ du pénal. La P.J.J., après un temps d'observation, souhaite pérenniser ce mode de fonctionnement et faire un pas de plus en nous demandant de sortir de l'organisation temporelle sous forme de sessions et d'adopter le principe dit de la « file active », avec la possibilité d'entrées et de sorties permanentes tout au long de l'année. Avec cette nouvelle organisation du temps, nous ferons un pas de plus vers l'abandon du primat du groupe, au profit du projet personnalisé. Cette évolution prendra effet à la fin du premier semestre 2021, avec l'aboutissement du processus de renouvellement de l'habilitation.

Plusieurs thématiques restent à travailler aux CER comme au CEF et seront des challenges pour les années à venir. Par exemple au CER, l'articulation entre les référents éducatifs et les éducateurs techniques et les assistants familiaux devra être travaillée en équipe. Comment articule-t-on les différents espaces qui mobilisent à chaque fois des angoisses de perte de lien ? Comment créer un vécu de continuité dans la journée ? Comment circule l'information afin de ne pas constituer un univers imprévisible et donc anxiogène ?

Une réflexion sur la mutualisation de ressources et de compétences entre le CEF et les CER sera également initiée au niveau associatif pour les années à venir, avec un travail en commun sur des axes stratégiques : le recrutement et la gestion des ressources humaines, la formation, le travail avec l'autorité de tutelle, les partenariats ...



TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2020

JUSTICE DES MINEURS	
Nombre de services autorisés	3
Nombre de places autorisées	24
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2020	47,5
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	59
Age moyen des personnes accompagnées au 31/12/20	16,5 ans
Pourcentage de filles accompagnées dans l'année	0 %
Pourcentage de garçons accompagnés dans l'année	100 %
Total des demandes d'admission	810
Nombre d'entrées	54
Nombre de sorties	53
Dont sorties «en rupture»	11
Durée moyenne des accompagnements ayant pris fin dans l'année	5,8 mois

INCLUSION SOCIALE





BILAN DE L'ANNÉE 2020

A la suite de la fusion, la direction générale d'ACOLEA a fait le choix d'une direction unique des CHRS et des dispositifs de logement accompagné, en prévision de la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens Commun aux différents services. Le pôle inclusion sociale est ainsi né en janvier 2020. Il regroupe le centre d'hébergement de La Croisée, le service de l'Etoile, le centre d'hébergement les foyers éducatifs, et le dispositif Logis Jeunes. Au-delà de la crise sanitaire, cette année a été l'occasion de poser les premières fondations de ce pôle, à travers la création de commissions thématiques interservices, la rédaction d'un projet de pôle, l'émergence de projets transversaux et notre implication dans de nombreuses instances.

QUAND SOLIDARITE RIME AVEC CREATIVTE

Inventer de nouveaux modes de prises en charge, de nouveaux outils de communication, garder le lien malgré l'absence physique, contenir les épisodes de violences, rassurer dans un climat externe particulièrement anxiogène : c'est à ces nombreux défis que l'ensemble des équipes a dû faire face, et continue encore de se mobiliser aujourd'hui. Depuis le début de la crise sanitaire, l'ensemble des services du pôle est resté ouvert, et ces services ont continué à héberger et à accompagner l'intégralité des publics, sans discontinuité, soit plus de 200 personnes.

Atelier couture pour fabriquer des masques, récupération de gel hydro alcoolique grâce au soutien d'un collectif de soutien La Mine, achat de micro-ondes pour les jeunes pour faire face à la fermeture des cuisines collectives du CHRS ; dons d'ordinateurs, de téléphones et de recharges d'abonnement grâce à Emmaus Connect, tickets services supplémentaires, fournis par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, organisation par l'équipe de Logis Jeunes de livraisons à domicile de colis alimentaires et de produits de première nécessité aux familles et aux jeunes, grâce à la banque alimentaire et au partenariat avec Dons solidaires... de nombreuses réponses créatives et solidaires ont vite vu le jour.



VIVRE AVEC LE VIRUS

Vivre avec le virus, c'est le défi que nous relevons à présent. Il aura fallu beaucoup de pédagogie de la part des équipes envers les personnes accompagnées pour qu'elles acceptent de porter les masques. Pour les professionnels, c'est aussi une difficulté et de la lassitude que de porter en permanence un masque au travail, et de devoir être en vigilance constante du respect des gestes barrières. Vivre avec le virus, c'est aussi la gestion des cas contacts, des cas avérés, tant du côté du personnel que des personnes hébergées.

Nous sentons, surtout chez les jeunes, beaucoup de détresse face à cette situation qui dure et réduit leur liberté de mouvement. Environ 50 % d'entre eux ont perdu leur emploi pendant la crise. Plusieurs épisodes de violences et de décompensations psychiatriques chez les jeunes ont jalonné cette année au CHRS et au sein de Logis Jeunes. L'équipe mobile de psychiatrie et le réseau interface SDF ont été, sur ces problématiques, des soutiens précieux.



LES IMPACTS DE LA CRISE SUR LES PUBLICS ET LES ACTIVITES DU CHRS

La crise Covid a eu un impact sans précédent sur l'activité des CHRS. En effet la conjugaison de la perte d'emploi pour de nombreux jeunes et pour quelques familles, la diminution des propositions de logements dans le cadre des Accords Collectifs Intercommunaux d'Attribution, la fermeture des services des bailleurs pendant le premier confinement, ont conduit à une chute inédite des sorties et, de facto, des admissions.

Pour illustrer cette situation en quelques chiffres : 20 jeunes ont été admis en 2020 aux foyers éducatifs contre 51 en 2019, la durée moyenne de séjour est passée de 11.5 mois à 17.5 mois avec 27 jeunes qui ont traversé l'année contre 13 en 2018 et 2019.

Le délai d'attente entre la demande à la Maison Veille Sociale et l'admission au CHRS s'est allongé : 7.5 mois en 2019 contre 12.4 mois en 2020.

Du côté des familles, 191 personnes avaient été admises en 2019 contre 92 en 2020, avec également une augmentation des délais d'attente dans l'attribution des logements sociaux.

LA CONSOLIDATION ET L'EMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS MALGRE LA CRISE

Malgré la crise de nombreux projets se sont construits ou se sont poursuivis au sein des différents services. Parmi eux, nous pouvons évoquer la montée en charge du programme Logis Jeunes, la construction du CHRS hors les murs à l'Etoile, la consolidation du dispositif de mise en sécurité de femmes victimes de violences à La Croisée ou encore différents projets culturels et participatifs au sein des foyers éducatifs.

La nouveauté pour cette année 2020, avec la constitution du pôle, est l'émergence d'un projet de pôle venant poser les bases des principes transversaux pour les différents services et structurant cette entité.

Trois grands principes ont été retenus :

- Le droit comme préalable (le droit au recommencement et le principe de non abandon de toute personne que soutenons, le droit à la protection des plus vulnérables, la promotion de l'accès aux droits et la lutte contre le non recours).
- La participation et la reconnaissance des savoirs expérientiels des publics (construction de chaque projet de service à partir des besoins exprimés par les publics ; promotion dans chaque service des logiques d'auto support entre pairs, par des collectifs portés par les personnes concernées, et ambition d'intégrer dans les équipes des logiques de pair-aide et de travailleur pair).
- Une approche transversale, décloisonnée et partenariale des interventions (groupes d'appui interservices sur les thématiques de la culture, de l'inclusion numérique, de la santé, de l'emploi, le déploiement de pratiques d'interventions innovantes).

A partir de ce projet de pôle et du référentiel d'évaluation associatif, les projets de services seront revus en 2021 et seront élaborées les fiches actions du futur Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Un travail d'évaluation et de formation des professionnels à l'analyse des besoins sociaux des personnes, à partir des besoins exprimés par les bénéficiaires, a débuté pendant le dernier trimestre de l'année à La Croisée et à l'Etoile avec l'appui de la Mission Régionale d'Information sur les Exclusions (MRIE).

Ce projet a pour objectif de servir d'appui pour la réécriture du projet d'établissement. Un rapport final et 4 séminaires avec les familles et les salariés auront lieu en 2021. Cette même approche avait déjà eu lieu aux Foyers Educatifs entre 2018 et 2019.

Du côté de Logis Jeunes, l'évaluation du projet s'appuyant sur un suivi de cohorte et une implication des usagers dans l'évaluation du dispositif s'est poursuivie en 2020. Elle donnera lieu en 2021 à un rapport sur les 2 ans de l'expérimentation et à la co-construction avec les jeunes des outils d'accompagnement.



L'implication du pôle dans de nombreuses instances et réseaux

Le pôle inclusion est aussi impliqué dans de nombreuses collaborations partenariales et dans différents réseaux. Les travailleurs sociaux des 4 services sont mis à disposition de la Maison de la Veille Sociale pour les entretiens diagnostics, les travailleurs sociaux de La Croisée et de l'Etoile participent à la commission du SMS et au groupe ressources femmes victimes de violences en partenariat avec VIFFIL et LAHSO.

Les chefs de services participent à la commission insertion de la Maison de la Veille Sociale, à la commission Aide médicale d'État de la métropole, à la commission culture, santé, et CHRS hors les murs de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), au groupe de pilotage du Lieu d'Accueil Enfant Parent de la croix rouge et à la coordination 16-25 ans du 8ème arrondissement, ainsi qu'au groupe de suivi « jeunes » de la Direction Départementale De La Cohésion Sociale et ont assisté à plusieurs commissions de dérogations jeunes majeurs dans le cadre du projet de logis jeunes.

La directrice siège au bureau et au Conseil d'Administration de la FAS en tant que Vice-présidente et à ce titre participe au groupe d'appui National Jeune et au groupe d'appui Hébergement- Logement de la fédération. Elle participe à l'instance de coordination du « logement d'abord » et au groupe de suivi et d'amélioration du « logement d'abord » au côté de la métropole et de la Direction Départementale De La Cohésion Sociale. Au sein de la Maison Veille Sociale, elle représente l'association au sein du collège 2 et au CA, et elle siège au bureau au titre de la fédération des acteurs de la solidarité. Enfin elle représente l'association au co-pilotage du SMS et du dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences.

PROJETS ET PERSPECTIVES

L'année 2021 ne se présente pas comme une année de sortie de crise sanitaire dans l'immédiat. Il faudra donc encore s'armer de patience. Le pôle est déjà engagé en 2021 dans de nouveaux projets.

Du côté des jeunes, nous avons déjà fait part à la métropole de notre souhait d'être impliqués dans le déploiement du futur Revenu de Solidarité pour les Jeunes (RSJ). Nous poursuivrons également la montée en charge du dispositif Logis Jeunes, avec un possible élargissement aux futurs bénéficiaires du RSJ. L'embauche de deux conseillers d'insertion professionnelle viendra au sein des foyers éducatifs et de Logis Jeunes enrichir l'offre de réponses à destination des jeunes. Le recrutement d'un travailleur pair au sein de Logis Jeunes est aussi prévu et s'inscrit dans notre souhait de promouvoir les logiques d'auto-support entre pairs. Du côté des familles, nous avons déposé en fin d'année un nouveau projet d'humanisation du CHRS de La Croisée dans le cadre du plan de relance, avec le souhait exprimé de pouvoir renforcer notre accueil de femmes victimes de violences. La signature à venir d'un protocole de mise en sécurité de ces femmes, avec le préfet et les procureurs de la République, viendra asseoir cette action que nous menons dans une logique de plateforme avec VIFFIL, LAHSO et les AJD.

Enfin sur un plan plus institutionnel, de nombreux changements auront lieu en 2021 avec la création des Directions Départementales de L'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) en remplacement des Direction Départementale De La Cohésion Sociale . La gestion du BOP 177 sera repris par la DIHAL. Cette nouvelle organisation nous amène à échanger à la fois avec l'Etat et la Métropole de Lyon dans le cadre du déploiement de la politique du « logement d'abord ». Logis jeunes est, à ce titre, un exemple de projet déjà co-porté et financé par l'Etat et la Métropole. Ces évolutions devraient donner lieu à la création d'un service public « de la rue au logement » et préfigurer des plateformes d'accompagnement. Ces changements s'inscrivent dans un souhait partagé de réduction du sans abris. Mais ils génèrent par ailleurs le développement de nombreuses actions sous forme de mesures d'accompagnement en dehors de la loi du 2 janvier 2002-2 et financées sous la forme de subventions. Cela peut ainsi susciter des inquiétudes sur la précarisation des financements de nos actions. L'ensemble de ces changements viendront profondément modifier notre organisation actuelle. A cet égard, nous devons relever le défi de l'adaptation, tout en défendant un accompagnement de qualité auprès des usagers.

TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2020

INCLUSION SOCIALE	
Nombre de services autorisés	4
Nombre de places autorisées	243
Nombre d'ETP total au 31 décembre 2020	33,6
Nombre total de personnes accompagnées dans l'année	303
Pourcentage d'adultes	81 %
Pourcentage d'enfants	21 %
Nombre d'entrées en nombre de personnes	92
Nombre de sorties en nombre de personnes	67
Durée moyenne du séjour CHRS jeunes	17,5 mois
Durée moyenne du séjour CHRS famille	18,4 mois
Durée moyenne du service la Croisée	17,36 mois
Durée moyenne du service L'étoile	28,43 mois
Durée moyenne InterMédiation Locative CHRS HLM l'étoile	2,79 mois
Durée moyenne de séjour Accueil Mère Enfant	25,75 mois
Durée moyenne de séjour urgence Femmes Victimes de Violences	6 jours
Durée moyenne de séjour urgence accueil inconditionnel (47 places)	56,69 mois
Nombre de bénévoles intervenant sur le pôle	0

CENTRE RESSOURCES



L'année 2020 a permis de poursuivre et de consolider les transformations initiées suite à la fusion et à la recentralisation des fonctions support intervenues en 2019 :

Développement des compétences :

- Spécialisation des personnels issus des établissements et perfectionnement sur le métier retenu,
- Prise en main des nouveaux outils informatiques,
- Formations certifiantes de longue durée en management, contrôle de gestion, juridique...

Harmonisation des procédures :

- Elaboration par chaque service et diffusion/information aux établissements d'un référentiel de procédures et protocoles, assortis de formulaires communs.

Analyse du patrimoine et travail sur un projet de restructuration de ce patrimoine au plus près de l'évolution des besoins des publics accompagnés

Un audit interne du fonctionnement du Centre Ressources a été mené à partir de novembre 2020, qui a abouti en février 2021 à l'élaboration d'un Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.

La crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement du Centre Ressources du fait notamment du télétravail généralisé organisé dans l'urgence, de reports d'échéances et de nouvelles obligations (gestion du chômage partiel, reporting COVID à destination des financeurs). Mais elle a également constitué une opportunité pour doter l'ensemble du personnel de postes informatiques portables performants, pour développer l'utilisation des outils collaboratifs (notamment Microsoft Teams) et pour accélérer la numérisation de nos process.

Convergence des systèmes d'information et de communication :

- à la suite de la fusion des bases de données comptables (effectuée dès 2019 rétroactivement au 1er janvier 2019), migration de la base de données paie ex ACOLADE sur le logiciel Paie First au 1er janvier 2020
- mise en œuvre d'une messagerie commune (Outlook 365 déployé début 2020)
- mise en œuvre d'un espace bureautique partagé entre les différents services et les établissements



Le dossier de renouvellement d'autorisation du Siège a également été constitué en intégrant sur demande des Autorités de Tarification et de Contrôle les moyens humains en comptabilité, paie et RH portés jusqu'à présent par les établissements. L'objectif de cette nouvelle présentation étant d'avoir une vision globale du coût des fonctions support et d'en assurer une répartition plus équitable sur les différents établissements. Le projet a été déposé en février 2021.

OBJECTIFS 2021

Les principaux objectifs définis pour l'année 2021 sont les suivants :

- Finalisation des procédures de gestion : travail avec les établissements sur le retour d'expérience suite à la 1ère mouture et le plan d'amélioration, élaboration de procédures transversales (mouvements de salariés).
- Finalisation de la mise en place de tableaux de bord et indicateurs de gestion à destination du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des Directions d'Etablissement (activité, ETP et détail de la masse salariale, suivi budgétaire, analyse des immobilisations...)
- Ecriture du Schéma Directeur Informatique en vue de redimensionner le Service Informatique interne et le recours aux prestataires extérieurs, et d'assurer le renouvellement des matériels et réseaux.
- Centralisation de certains achats.
- Elaboration d'un programme pluriannuel d'investissement en lien avec le projet stratégique de l'Association.
- Mise en œuvre du plan d'actions suite à l'audit interne.



INFORMATIQUE

Le service informatique a fortement contribué à l'organisation technique du télétravail pour l'ensemble des collaborateurs Acolea (achat des postes, configuration et paramétrage, assistance, utilisation de Teams, rédaction des procédures...)

Autres projets et réalisations :

Poursuite de l'organisation informatique technique et fonctionnelle de la fusion Acolade et Slea :

o Raccordement de tous les établissements ex Slea au Data Center Widip via lien VPN ;

o Harmonisation de la procédure d'achat et de déploiement de matériels pour l'ensemble des sites Acolea ;

o Mise en place d'une relation d'approbation entre les domaines informatique Slea et Acolade pour simplifier la gestion des comptes utilisateurs et le partage de données ;

o Mise en œuvre d'une arborescence bureautique partagée Données ACOLEA hébergée chez WIDIP pour renforcer le travail collaboratif et les échanges interservices. Cet espace collaboratif concerne les répertoires suivants :

- ADM AD HOC
- ADM GEN PATRIMOINE
- ASSOCIATION
- CDG
- CENTRE RESSOURCES
- COMMUNICATION
- DG
- INFORMATIQUE
- PAYE
- RESSOURCES HUMAINES
- SECTEURS D'ACTIVITE
- SST

Analyse, étude technique et intervention sur site pour l'ouverture du Service AEA et du site DEPAGNEUX

Dématérialisation des bulletins de paie

Déménagement des Esses sur le site de Lentilly

Eclatement du service Prévention sur les différents locaux

Nous continuons toujours à nous investir dans la mission de sécurité et de pérennisation du système d'informations par :

- Le renouvellement des postes de travail
- La mise à jour de l'infrastructure serveurs et applications...
- Le travail sur les procédures internes (politique de sécurité du système d'informations...)



ADMINISTRATION GENERALE ET GESTION DU PATRIMOINE

La commission Patrimoine s'est réunie 5 fois sur l'année 2020.

Plusieurs dossiers de gros travaux ont été mis au travail en collaboration avec des architectes, des mairies, les entreprises et les directeurs de Pôle, les financeurs notamment la Métropole de Lyon et le conseil départemental du Rhône (Des demandes de subvention de financement de travaux ont été rédigées et obtenues auprès de différents financeurs).



Plusieurs chantiers ont démarré ou se sont poursuivis avec la participation régulière du service AGP via les réunions de chantier et les commissions de sécurité :

- Mars 2020 ouverture la Pouponnière à Frontenas
- De mars à août 2020 : rénovation du foyer le Passage à Francheville
- Aout 2020 : ouverture du foyer d'accueil d'urgence Depagneux à Villefranche
- Eté 2020 : rénovation de la lingerie et cuisine de la maison d'enfants du Dr Yvert à Lamure sur Azergues
- Eté 2020, au CEPAJ à St Genis Laval : 1ère tranche de la rénovation des toitures du gymnase et des ateliers
- Automne 2020 au Service Adolescents de Pierres Dorées à Villefranche : travaux de mise en sécurité et accessibilité du foyer
- Maison d'enfants Notre Dame à Ste Foy les Lyon : projet de rénovation du parking et accessibilité
- Foyer le Relais à Oullins : travaux de mise en sécurité en cours sur 2020-2021
- De janvier 2020 à mai 2021 : réhabilitation de l'immeuble de Caluire
- Maison d'enfants Claire Demeure : agrandissement et rénovation : permis de construire accepté en 02/2020, démarrage du chantier en mai 2021
- Maison d'enfants les Peupliers : projet de mise en sécurité et accessibilité : démarrage été 2021.



Mise en accessibilité

Nous avons obtenu les financements de la mise en accessibilité de 9 sites par les financeurs sur 2020. Nous avons retenu un cabinet extérieur pour nous accompagner : montage des dossiers administratifs, consultation, suivi de chantier. Les travaux vont se dérouler sur 2021.

Administration générale

Deux acquisitions de biens immobiliers ont été réalisées par l'association Acolea en 2020.

Le service Administration Générale et Patrimoine a géré toutes les créations de sites (Accueil d'urgence, pouponnière, déménagement...) sur la partie Achat contrat cadre, fournisseurs, travaux et conseils aux Directeurs de pôle.

Assurances

Le service a engagé une consultation du contrat des assurances pour une mise en place au 01/01/2021.

L'assureur MAIF a été retenu. Le contrat a été présenté aux directeurs en mars 2021.

Téléphonie mobile

La flotte de téléphonie mobile s'est développée fortement en 2020 suite aux différentes ouvertures de sites et de services.

Véhicules

La flotte de véhicules s'est développée fortement en 2020 suite aux différentes ouvertures de sites et de services.

Achats centralisés

Gestion de la crise sanitaire et matériel de protection COVID 19

A partir de fin mars 2020, le service a été fortement sollicité pour la recherche de matériel de protection Covid19, et le recueil des besoins et la distribution. Cette mission se poursuit sur 2021.

Un numéro vert d'écoute a été mis en place avec un opérateur téléphonique d'avril à juillet 2021 avec la participation volontaire des psychologues des établissements et services Acolea.

Photocopieurs

Le service a engagé une consultation sur les photocopieurs avec une mise en place au 01/04/2021.

Un travail collaboratif s'est déroulé avec le service informatique en interne et le prestataire externe afin de mener à bien le déploiement des 61 photocopieurs.

Des tableaux de bord ont été construits afin de centraliser toutes les données, les besoins des établissements et services.

Nous avons consulté et reçu 4 prestataires et choisi CANON.

BILAN

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

ACTIF					
Libellé	Montant brut 31/12/2020	Amort. et prov. 31/12/2020	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019 Après nouveaux ANC	Montant net 31/12/2019 Comptes certifiés
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	900 515	-756 267	144 248	194 456	194 456
Frais d'établissement	331 245	-314 116	17 129	32 819	32 819
Autres immobilisations incorporelles	569 270	-442 150	127 119	161 637	161 637
Donations temporaires d'usufruit (1)					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes en cours (1)					
Immobilisations corporelles	50 929 062	-35 318 794	15 610 267	15 967 962	15 967 962
Terrains	1 119 625	-211 634	907 991	901 789	901 789
Constructions	28 129 945	-19 099 294	9 030 651	8 614 070	8 614 070
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 386 140	-3 466 742	919 398	864 105	864 105
Autres immobilisations corporelles	17 083 802	-12 541 125	4 542 677	5 365 144	5 365 144
Immobilisations corporelles en cours	209 025		209 025	222 854	222 854
Avances et acomptes en cours (1)	526		526		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (1)					
Immobilisations financières	9 779 403	-351 984	9 427 419	9 363 653	9 363 653
Participations et Créances rattachées	8 969 471	-351 984	8 617 487	8 746 097	8 746 097
Autres titres immobilisés	508 450		508 450	369 554	369 554
Prêts	1 908		1 908	12 076	12 076
Autres	299 573		299 573	235 926	235 926
Total I	61 608 979	-36 427 045	25 181 934	25 526 070	25 526 070
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	89 720		89 720	55 901	55 901
Matières premières et fournitures (2)					27 408
Autres approvisionnements (2)					28 493
En-cours de production (biens et services) (2)					
Produits intermédiaires et finis (2)					
Marchandises (2)					
Avances et acomptes versés sur commandes (2)					3 942
Créances (3)	11 734 737	-238 131	11 496 606	5 605 123	5 601 181
Créances redevables et comptes rattachés (2) (4)					4 716 900
Créances clients, usagers et comptes rattachés (1) (4)	10 743 884	-69 625	10 674 259	4 720 841	
Créances reçues par legs ou donations (1)					
Autres	990 853	-168 506	822 347	884 281	884 281
Valeurs mobilières de placement	893 551	-54	893 497	2 773 941	2 773 941
Instruments de trésorerie (1)					
Disponibilités (5)	3 135 783		3 135 783	9 542 549	24 278 064
Charges constatées d'avance	163 725		163 725	252 214	252 214
Total II	16 017 516	-238 185	15 779 331	18 229 728	32 965 243
Frais d'émission des emprunts (1) (III)					
Primes de remboursement des emprunts (1) (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	77 626 495	-36 665 230	40 961 265	43 755 798	58 491 313

(1) Poste du bilan nouveau en 2020 avec les ANC 2018-06 / 2019-04

(2) Poste du bilan disparaissant en 2020 avec les ANC 2018-06 / 2019-04

(3) Dont à moins d'un an : 11 072 739 € Dont à plus d'un an : 423 867 €

(4) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.

(5) Changement de présentation à partir de 2020 avec prise en compte des soldes fusionnés bancaires et non plus des soldes bancaires individuels

BILAN

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

PASSIF			
Libellé	Montant net 31/12/2020	Montant net 31/12/2019 Après nouveaux ANC	Montant net 31/12/2019 Comptes certifiés
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise	7 226 941	7 226 941	9 236 547
Fonds propres statutaires (1)	7 226 941	7 226 941	
Dont Fonds propres statutaires des activités sociales et médico-sociales en gestion libre	2 445 311	2 445 311	
Dont Fonds propres statutaires des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 781 630	4 781 630	
Dont Fonds propres statutaires des autres activités			
Fonds propres complémentaires (1)			
Dont Fonds propres complémentaires des activités sociales et médico-sociales en gestion libre			
Dont Fonds propres complémentaires des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée			
Dont Fonds propres complémentaires des autres activités			
Fonds propres avec droit de reprise			
Dons et legs (2)			
Subventions d'investissement sur biens renouvelables (2)			
Fonds statutaires (1)			
Fonds propres complémentaires (1)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves	7 477 878	6 818 145	6 818 145
Excédents affectés à l'investissement (2)			431 629
Réserves de compensation (2)			753 348
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (2)			2 264 873
Réserves statutaires ou contractuelles - Gestion contrôlée (1)	4 109 583	3 449 850	
Réserves pour projet de l'entité - Gestion libre (1)	3 368 295	3 368 295	
Autres			3 368 295
Report à nouveau	4 159 073	4 204 060	2 271 784
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs (2)			-639 531
Résultat sous contrôle de tiers financeurs (2)			818 251
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (2)			-242 703
Résultat de l'exercice sur ressources propres			307 135
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)			347 628
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 845 980	654 763	
Dont Excédent/Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales en gestion libre	38 735	307 135	
Dont Excédent/Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 791 464	233 451	
Dont Excédent/Déficit de l'exercice des autres activités	-93 252	114 177	
SITUATION NETTE TOTALE (sous total)	17 017 912	18 903 908	18 917 254
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (3)			1 385 480
Provisions réglementées (3)			2 824 249
Dont Couverture du besoin en fonds de roulement			2 013 496
Dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			385 349
Dont Réserves des plus-values nettes d'actif			425 405
Dont Droit des propriétaires			
Fonds propres consommables	4 591 557	3 837 726	
Subventions d'investissement	2 126 902	1 398 826	
Provisions réglementées	2 464 655	2 438 900	
Total I	21 609 468	22 741 635	23 126 984
FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)			
Fonds reportés liés aux legs ou donations (1)			
Fonds dédiés (3) (6)	937 871	728 700	
Total II	937 871	728 700	
PROVISIONS			
Provisions pour risques	1 147 086	928 531	928 531
Provisions pour charges	437 982	501 383	501 383
Fonds dédiés (3)			343 351
Total III	1 585 068	1 429 914	1 773 265
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (1)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4) (7)	3 236 782	3 883 076	18 618 591
Emprunts et dettes financières diverses	2 235 606	2 118 946	2 118 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (2)			
Redevables créditeurs (2)			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (5)	1 484 183	2 142 581	2 142 581
Dettes des legs ou donations (1)			
Dettes fiscales et sociales	8 072 870	7 766 695	7 766 695
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	327 839	288 904	288 904
Autres dettes	1 388 250	2 494 829	2 494 829
Instruments de trésorerie (1)			
Produits constatés d'avance	83 328	160 519	160 519
Total IV	16 828 858	18 855 549	33 591 065
Ecarts de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 961 265	43 755 798	58 491 313

(1) Poste du bilan nouveau en 2020 avec les ANC 2018-06 / 2019-04

(2) Poste du bilan disparaissant en 2020 avec les ANC 2018-06 / 2019-04

(3) Poste dont le positionnement est différent entre les modèles CRC 1999-01 et ANC 2018-06

(4) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 119 €

(5) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : 1 484 183 €

(6) Poste incluant le transfert des comptes 142 dans la rubrique Fonds reportés et dédiés (ANC 2019-04)

(7) Changement de présentation à partir de 2020 avec prise en compte des soldes fusionnés bancaires et non plus des soldes bancaires individuels

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

Libellé	Exercice 2020	Exercice 2019 Après nouveaux	Exercice 2019 Comptes certifiés
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations (1)			
Vente de marchandises (2)			
Production vendue (2)			7 726 952,18
Montant net du chiffre d'affaires			7 726 952,18
dont à l'exportation : ...			
Production stockée (1)			
Production immobilisée (1)			
Ventes de biens et services (1)	6 429 866,28	7 726 952,18	
Ventes de biens	30 445,34	55 855,40	
<i>dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	30 445,34	55 855,40	
<i>dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations de service	6 399 420,94	7 671 096,78	
<i>dont parrainages</i>			
<i>dont ventes de prestations de service des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	242 689,98	252 334,66	
<i>dont ventes de prestations de service des activités sociales et médico-sociales en gestion libre</i>	345 675,67	171 575,32	
<i>dont ventes de prestations de service des autres activités</i>	5 811 055,29	7 247 186,80	
Dotations et Produits de la tarification (2)			55 943 051,00
Subventions d'exploitation (2)			3 892 406,23
Produits de tiers financeurs (1)	59 825 675,44	59 841 477,23	
Concours publics et subventions d'exploitation	59 830 555,44	59 835 457,23	
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	55 988 369,78	55 369 373,20	
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales en gestion libre</i>	412 395,49	742 342,18	
<i>dont concours publics et subventions d'exploitation des autres activités</i>	3 429 790,17	3 723 741,85	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public	-4 880,00	6 020,00	
<i>Dons manuels</i>	-4 880,00	6 020,00	
<i>Mécénats</i>			
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	436 350,47	1 419 107,68	1 419 107,68
Utilisations des fonds dédiés	72 323,34	239 245,85	
Autres produits	63 202,99	60 685,46	66 705,46
Total I	66 827 418,52	69 287 468,40	69 048 222,55
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	316 562,12	373 915,95	
Variation de stock	-35 206,09	2 587,88	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (2)			373 915,95
Variation de stock			2 587,88
Autres achats et charges externes	14 682 409,59	15 631 927,06	15 631 927,06
Aides financières (1)			
Impôts, taxes et versements assimilés	4 054 707,63	4 005 548,55	4 005 548,55
Salaires et traitements	34 471 267,36	32 693 980,85	32 693 980,85
Charges sociales	12 634 516,80	12 579 659,15	12 579 659,15
Dotations aux amortissements et dépréciations: (2)			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 221 497,84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (1)	2 275 343,93	2 221 497,84	
Dotations aux provisions	63 968,02	3 827,98	3 827,98
Reportes en fonds dédiés	51 320,00		
Autres charges	444 611,60	537 583,71	537 583,71
Total II	68 959 500,96	68 050 528,97	68 050 528,97
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-2 132 082,44	1 236 939,43	997 693,58

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/20 au 31/12/20

Libellé	Exercice 2020	Exercice 2019 Après nouveaux	Exercice 2019 Comptes certifiés
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 588,75	7 274,74	7 274,74
Autres intérêts et produits assimilés	1 435,07	4 972,73	4 972,73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	7 495,86	598,96	598,96
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	58,09	15 764,74	15 764,74
Total III	12 577,77	28 611,17	28 611,17
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53,74	6 195,01	6 195,01
Intérêts et charges assimilées	95 543,06	125 758,39	125 758,39
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	23 225,99	1 041,56	1 041,56
Total IV	118 822,79	132 994,96	132 994,96
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-106 245,02	-104 383,79	-104 383,79
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-2 238 327,46	1 132 555,64	893 309,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	611 115,90	27 921,53	27 921,53
Sur opérations en capital	444 465,12	385 294,13	385 294,13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	18 447,92	91 301,49	91 301,49
Total V	1 074 028,94	504 517,15	504 517,15
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	3 952,79	1 882,37	1 882,37
Sur opérations en capital	251 210,00	227 507,47	227 507,47
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	422 821,07	748 579,21	748 579,21
Total VI	677 983,86	977 969,05	977 969,05
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	396 045,08	-473 451,90	-473 451,90
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 698,00	4 341,00	4 341,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX) (3)			239 245,85
Total des produits (I + III + V + IX)	67 914 025,23	69 820 596,72	69 820 596,72
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	69 760 005,61	69 165 833,98	69 165 833,98
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 845 980,38	654 762,74	654 762,74
Dont Excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée	-1 791 463,79	233 450,51	233 450,51
Dont Excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales en gestion libre	38 735,23	307 134,94	307 134,94
Dont Excédent ou déficit des autres activités	-93 251,82	114 177,29	114 177,29
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	69 670,00		
Prestations en nature	590 440,38		
Bénévolat	11 490,00		
TOTAL	671 600,38		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	120 258,84		
Mises à disposition gratuite de biens	518 853,77		
Prestations en nature	50,00		
Personnel bénévole	32 437,77		
TOTAL	671 600,38		

(1) Poste du compte de résultat nouveau en 2020 avec l'ANC 2018-06

(2) Poste du compte de résultat disparaissant en 2020 avec l'ANC 2018-06

(3) Poste dont le positionnement est différent entre les modèles CRC 1999-01 et ANC 2018-06



NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



